



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Bilan de mise en œuvre du Plan national des achats durables

## 2022-2025

-

## Annexes



# Sommaire

Introduction .....	5
<b>1. Méthodologie et calendrier d'évaluation du PNAD.....</b>	<b>9</b>
1.1. Un suivi des actions du PNAD tout au long de son déploiement .....	10
1.2. Entretiens & ateliers menés avec les partenaires du PNAD .....	12
1.3. Enquêtes à destination des partenaires du PNAD et de ses bénéficiaires .....	13
1.3. a) Enquêtes à destination des bénéficiaires du PNAD .....	14
1.3. b) Enquête à destination des partenaires du PNAD .....	16
<b>2. Pilotage de l'achat durable par la donnée.....</b>	<b>17</b>
2.1. Le suivi des données et les résultats sur la période 2022-2025 .....	18
2.2. Une évolution du système de collecte des données .....	20
2.3. Des travaux entamés pour améliorer le suivi des données qui nécessitent d'être approfondis.....	20
2.4. Enjeux à venir sur la remontée et l'analyse des données .....	23
<b>3. La gouvernance et le renforcement du lien avec le tissu économique et social .....</b>	<b>24</b>
3.1. Une gouvernance du Plan élargie pour une prise en compte renforcée des différents enjeux et besoins .....	25

3.1. a) La mise en place de deux comités pour la mise en œuvre du plan .....	25
3.1. b) Les enjeux de gouvernance .....	27
3.2. Un accompagnement proposé pour l'élaboration des Spaser .....	28
3.2. a) Un parcours Spaser animé par le CGDD.....	28
3.2. b) Un déploiement des Spaser nécessaire pour la montée de l'achat durable .....	34
3.3. L'accompagnement des entreprises candidatant à des contrats de la commande publique .....	36
<b>4. Accompagnement, sensibilisation et animation au niveau des territoires .....</b>	<b>38</b>
4.1. L'accompagnement par les réseaux régionaux de la commande publique durable .....	39
4.1. a) Les actions des réseaux régionaux de la commande publique durable.....	40
4.1. b) Une coordination nationale de l'inter-réseaux par le CGDD.....	42
4.2. Une sensibilisation des décideurs locaux encore timide.....	43
4.3. La création expérimentale de guichets verts pour l'accompagnement sur le volet environnemental .....	44
4.4. Des facilitateurs sociaux renforcés et mieux coordonnés pour l'accompagnement sur le volet social .....	50
4.5. Une montée en puissance de l'accompagnement des acheteurs de l'Etat .....	53
4.6. Un accompagnement spécifique au secteur de la santé .....	55
4.7. L'organisation des trophées de la commande publique.....	56

<b>5. Développement et diffusion d'outils à l'échelle nationale.....</b>	<b>59</b>
5.1. Les outils du PNAD : des retours positifs des utilisateurs mais une connaissance à renforcer.....	60
5.2. Les outils du PNAD : bilan détaillé .....	63
5.2. a) Des outils existants, renforcés dans le cadre du PNAD 2022-2025.....	64
5.2. b) La création de nouveaux outils dans le cadre du PNAD 2022-2025 pour répondre aux besoins des acheteurs .....	72

# Introduction

Réalisé sous l'égide du [Commissariat général au développement durable](#) (CGDD), qui pilote le Plan national des achats durables (PNAD), ce document présente le **bilan des actions réalisées dans le cadre du Plan entre 2022 et 2025**, au titre des 2 axes et 22 actions qui y sont inscrites.

Ce bilan est structuré autour de quatre piliers stratégiques :

1. Méthodologie et calendrier d'évaluation du PNAD
2. Pilotage de l'achat durable par la donnée
3. La gouvernance et le renforcement du lien avec le tissu économique et social
4. Accompagnement, sensibilisation et animation au niveau des territoires

La commande publique représente 14 % du PIB à l'échelle européenne et 400 Md€ au niveau national<sup>1</sup>. Elle est un levier majeur de transition vers une économie plus verte, sobre, souveraine et un levier de promotion de nos politiques sociales.

---

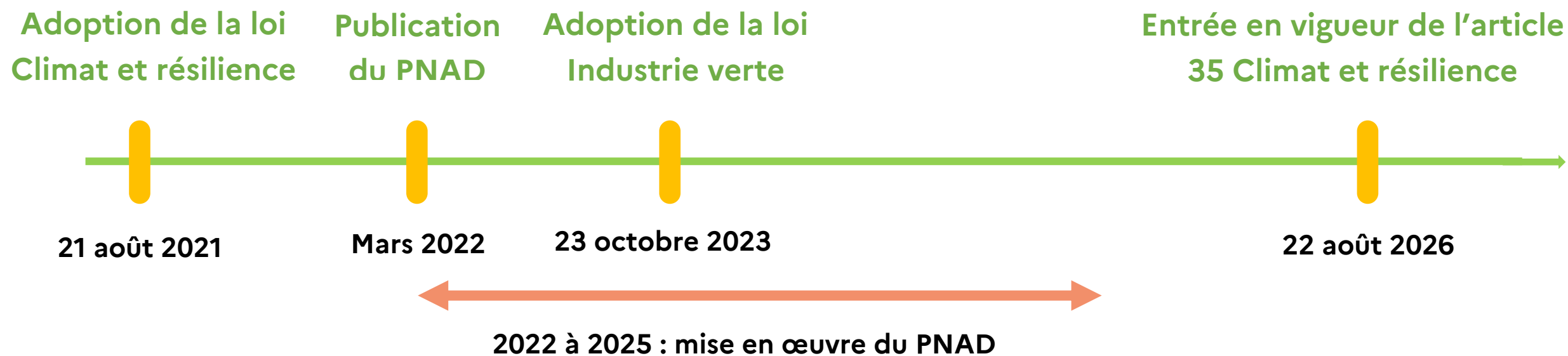
<sup>1</sup> Chiffres issus du rapport sénatorial de 2025 intitulé « L'urgence d'agir pour éviter la sortie de route : Piloter la commande publique au service de la souveraineté économique »

Troisième édition des plans nationaux en matière d'achats durables, le **PNAD 2022-2025** a permis de fédérer les parties prenantes au sein d'une gouvernance élargie, de mettre à disposition des acheteurs un accompagnement territorial ainsi que des outils opérationnels et mutualisés au niveau national, contribuant à l'évolution des pratiques d'achat et à l'accompagnement des filières économiques.

**Doté d'un budget de 19,5 millions d'euros sur la période, dont 15,9 millions pour le volet social et 3,6 millions pour le volet environnemental**, le PNAD a fixé un cap clair à tous les acheteurs publics : 100 % de considérations environnementales et 30 % de considérations sociales dans les contrats de la commande publique.

L'enjeu : accompagner les acteurs dans l'atteinte des obligations prévues par la loi Climat et résilience de 2021, qui entreront en vigueur en août 2026 :

- une clause et un critère environnementaux dans tous les contrats de la commande publique
- une clause sociale dans les contrats dont le montant est supérieur aux seuils européens



# 1. Méthodologie et calendrier d'évaluation du PNAD

## 1.1. Un suivi des actions du PNAD tout au long de son déploiement

Les actions du PNAD et leur impact ont fait l'objet d'un **suivi régulier entre 2022 et 2025**. Ce suivi a été alimenté par :

- **Les contributions des partenaires du PNAD**, réunis au sein des instances de gouvernance du Plan (COPIL, Comité de haut niveau, taskforce)
- **Des retours de terrain** exprimés lors des interventions régulières réalisées par les directions interministérielles porteuses du PNAD, auprès des différents publics (Tour de France du Conseil national des achats (CNA), événements annuels du label Relations fournisseurs achats responsables (RFAR), interventions auprès de différents publics cibles d'acheteurs, etc.)
- **Le suivi régulier des actions**, tant au plan statistique (nombre de connexions et consultations des outils), que qualitatif (questionnaires de satisfaction, retours via le formulaire de contact du site internet, questions sur Rapidd, etc.).
- A cela s'est rajouté **un travail et une enquête dédiée aux Schémas de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (Spaser)** adressée par le CGDD en 2025 auprès des structures assujetties à l'obligation d'élaborer un Spaser pour évaluer la prise en compte des considérations sociales et environnementales dans leurs achats, en vue d'un rapport à remettre au Parlement.

Ces retours ont également été enrichis par les enseignements tirés de **trois rapports** récents qui se sont intéressés au levier que représente la commande publique dans la transition écologique et les politiques sociales :

- Rapport [La prise en compte des enjeux du développement durable dans les achats de l'Etat » Cour des comptes](#), Cour des comptes, décembre 2024 : ce rapport évalue l'impact de la loi Climat et Résilience et du PNAD sur l'intégration de critères sociaux et environnementaux dans les marchés de l'État, ainsi que leurs effets (insertion professionnelle, autres objectifs sociaux, émissions de gaz à effet de serre.
- [Rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur les coûts et les modalités effectifs de la commande publique et la mesure de leur effet d'entraînement sur l'économie française](#), juillet 2025 : le rapport recommande de réformer le pilotage de la commande publique en France afin d'en faire un levier au service des politiques publiques.
- Rapport « [Promouvoir les marchés publics stratégiques et écologiques en France : professionnaliser la fonction achats de l'État](#) », OCDE 2025 : ce rapport réalise un état des lieux et étudie les leviers de

mobilisation des acteurs en vue de permettre à la fonction achat de l'Etat d'atteindre ses objectifs environnementaux et stratégique.

## 1.2. Entretiens & ateliers menés avec les partenaires du PNAD

En plus de ce suivi au long-court, le CGDD a également lancé **des travaux spécifiques** au bilan du plan :

- **Des échanges et contributions des partenaires interministériels** (Direction des affaires juridiques (DAJ), Direction des achats de l'Etat (DAE), Direction générale des entreprises (DGE), Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), Direction générale de l'offre de soin (DGOS)
- **Des entretiens bilatéraux** réalisés avec les réseaux régionaux de la commande publique durable
- **Des ateliers de travail :**
  - 1 atelier d'une journée avec les représentants des réseaux régionaux de la commande publique le 14 novembre 2025
  - 1 atelier d'1/2 journée avec les partenaires du PNAD (membres du Comité de haut niveau) le 27 novembre 2025

## 1.3. Enquêtes à destination des partenaires du PNAD et de ses bénéficiaires

En complément, **des enquêtes** ont été diffusées du 17 octobre au 27 novembre 2025 à destination :

- **Des bénéficiaires du PNAD :**
  - acheteurs (publics et privés)
  - entreprises candidatant à des marchés publics et concessions

Cette enquête a été diffusée en première page du portail [achats-durables.gouv.fr](https://achats-durables.gouv.fr), sur la plateforme Rapidd, et par le biais d'une campagne d'e-mailing à l'ensemble des réseaux susceptibles de la relayer (newsletters, e-mails dédiés).

- **Des partenaires du PNAD**, membres du Comité de haut niveau

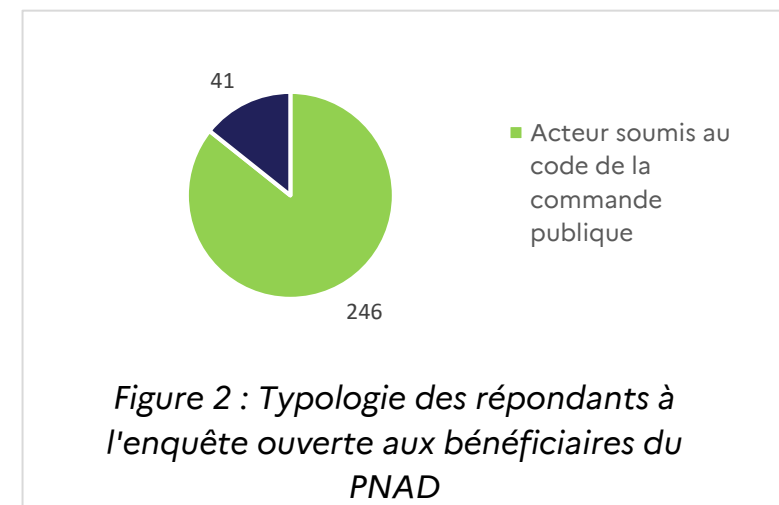
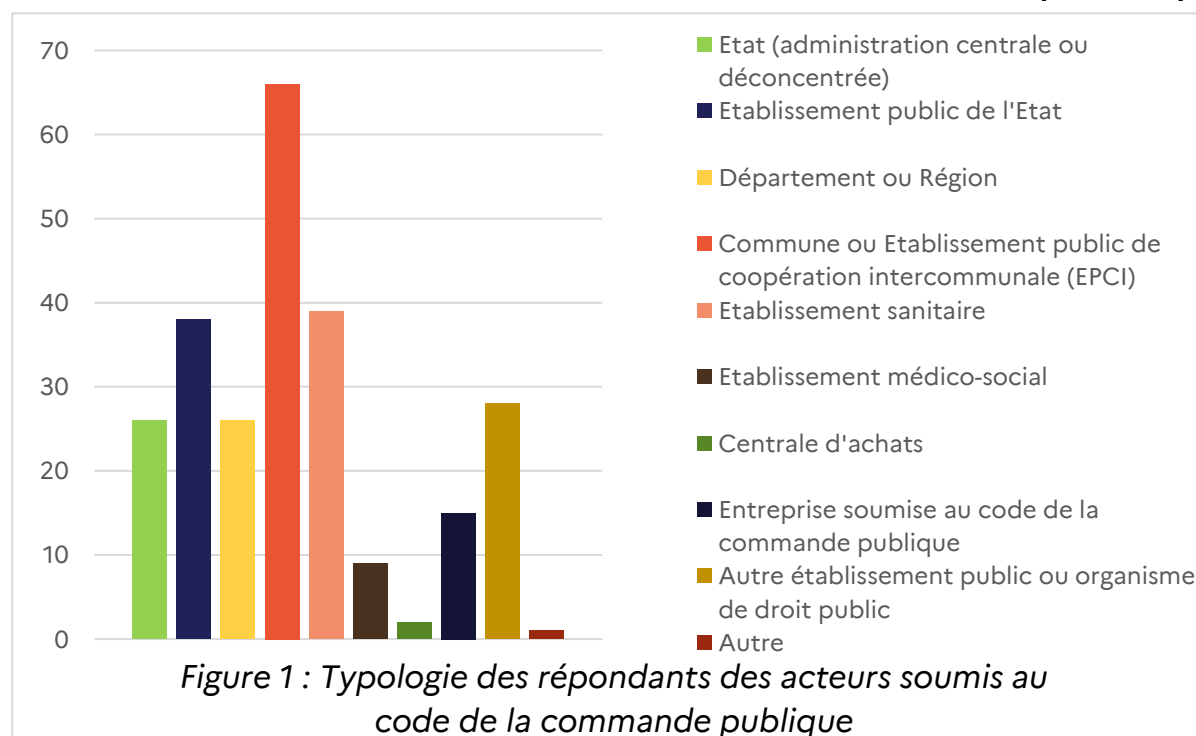
## 1.3. a) Enquêtes à destination des bénéficiaires du PNAD

### i. Profil des répondants

L'enquête ouverte aux bénéficiaires du PNAD a reçu 287 réponses. Parmi ces réponses, 246 émanaient d'acheteurs publics (toutes natures d'acteurs soumis à la commande publique confondues) (cf. figure 1)

et 41 émanaient d'acteurs non soumis au code de la commande publique (cf. figure 2), confirmant

l'intérêt d'acteurs privés pour le Plan.



## ii. Résultats de l'enquête

**Le PNAD est bien connu des répondants** qui, pour la majorité d'entre eux, se sont appropriés ses objectifs et son ambition :

- Plus de 63% des répondants connaissaient le PNAD, son ambition et ses objectifs
- Plus de 30% des répondants ont entendu parler du PNAD en général
- Seuls 4% des répondants n'avaient aucune connaissance préalable du PNAD

Le PNAD, à travers ses outils et son accompagnement, participe à **améliorer les pratiques des acheteurs** tout en restant perfectible :

- Plus de 62% des répondants estiment que le PNAD a contribué à changer leurs pratiques
- 49% des répondants estiment que l'accompagnement dispensé et les outils proposés ont permis de rendre plus durables leurs achats

### 1.3. b) Enquête à destination des partenaires du PNAD

L'enquête à destination des partenaires du PNAD consistait en un questionnaire comportant essentiellement des questions ouvertes.

Principaux enseignements des contributions :

- L'action 1, qui visait à mettre à disposition des outils numériques pour favoriser la prise en compte des considérations sociales et environnementales et a conduit à la création du portail achats-durables.gouv.fr et à la mise à jour de Rapid, a été considérée par le plus grand nombre comme étant celle qui avait **le mieux atteint ses objectifs**.
- Parmi les actions ayant fait l'objet de **retours mitigés**, l'action 2, qui proposait d'élaborer et partager des outils pour prendre en compte des considérations environnementales, a été considérée comme n'ayant pas été totalement menée à bien : si les efforts déployés ont été soulignés, de nombreux acteurs ont souligné la nécessité de poursuivre le développement de ces outils sur l'analyse du cycle de vie et sur tous les secteurs d'activités.
- Les actions 21 et 22, qui avaient pour objectif d'élaborer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des considérations sociales et environnementales, ont été considérées comme celles ayant **le moins bien atteints leurs objectifs**.

## 2. Pilotage de l'achat durable par la donnée

## 2.1. Le suivi des données et les résultats sur la période 2022-2025

L'**Observatoire économique de la commande publique (OECF)** est en charge de la collecte et du traitement des données relatives à la commande publique. Il publie chaque année les données essentielles de la commande publique (DECP).

Sur la période couverte par le plan, l'OECF a publié **des données comprenant la part en nombre de contrats de la commande publique qui prennent en compte des considérations environnementales et sociales** sur la période 2021-2023 et pour l'année 2024.

L'évolution de la méthode de collecte des données a élargi le périmètre des contrats concernés (recensement obligatoire pour les marchés publics à partir de 40 000€ et les contrats de concession) et affiné les données à saisir relatives à l'environnement et au social. Depuis ce changement, des problématiques de saisies ainsi que des freins techniques empêchent actuellement une remontée exhaustive des données. Les données 2024 ne sont donc pas comparables avec les années précédentes.

	Recensement économique de la commande publique			Données essentielles de la commande publique
	2021	2022	2023	
Nombre total de marchés	185 746	235 629	243 731	223 383
Montant total des marchés (M€)	128 193	160 267	170 658	233 258
Marchés avec considérations environnementales (% en nombre)	18,7	29,2	29,1	25
Marchés avec considérations environnementales (% en montant)	25,8	37,2	39,5	39
Marchés avec considérations sociales (% en nombre)	13,2	22,3	18,7	12
Marchés avec considérations sociales (% en montant)	17,6	31,7	27	25

## 2.2. Une évolution du système de collecte des données

Le système de collecte des données a évolué au cours de la période couverte par le plan :

- **Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024** : les données étaient collectées via l'application REAP, pilotée par l'OECP. La déclaration était obligatoire pour les marchés d'un montant supérieur à 90 000 €. Concernant les données relatives à l'environnement et au social, l'acheteur devait indiquer si le marché comportait une clause environnementale ou sociale.
- **Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024** : les données sont désormais collectées sur data.gouv. Elles couvrent à présent également les concessions, et leur publication est obligatoire à partir de 40 000 €. Concernant les données relatives à l'environnement et au social, les acheteurs et autorités concédantes doivent préciser si le contrat comporte une considération environnementale ou sociale et préciser :
  - ✓ Dans le cadre d'une considération environnementale, s'il s'agit d'une clause environnementale et/ou d'un critère environnemental
  - ✓ Dans le cadre d'une considération sociale, s'il s'agit d'une clause sociale et/ou d'un critère social et/ou d'un marché réservé

## 2.3. Des travaux entamés pour améliorer le suivi des données qui nécessitent d'être approfondis

**Le recensement des considérations sociales et environnementales demeure complexe**, notamment en raison de mauvaises pratiques de saisie et de difficultés techniques de remontée des données, en particulier pour les collectivités territoriales et leurs établissements.

Ainsi, l'absence de remontée d'informations complètes et standardisées pour l'ensemble des contrats de la commande publique ne permet pas de disposer d'un état des lieux complet et représentatif s'agissant de l'intégration de ces clauses.

**Certaines actions ont été menées par l'OECP pour améliorer le suivi des données :**

- Une nomenclature regroupant des codes CPV par secteur d'activités a été développée afin d'étudier l'intégration de clauses sociales et environnementales par secteur.
- Une fiche pratique sur les données de l'achat durable, ainsi qu'un podcast visant à mieux faire connaître les DECP ont été mis en ligne sur le site de la DAJ

**Sur le volet « insertion par l'activité économique »**, plusieurs actions ont été engagées par la DGEFP pour améliorer la collecte et la fiabilité des données de mesure d'impact :

- Travaux d'évolution du logiciel de pilotage des facilitateurs sociaux « ABC clauses » entrepris par Alliance Ville Emploi (AVE) pour un meilleur accès à l'information
- Travaux de sensibilisation et de formation des facilitateurs de clauses sociales chargés de renseigner la donnée sur ABC clauses
- Travaux auprès des acheteurs et facilitateurs pour étendre le recueil de données aux marchés réservés de manière plus systématique

## 2.4. Enjeux à venir sur la remontée et l'analyse des données

L'un des enjeux majeurs du futur PNAD réside dans **la sensibilisation des acheteurs** à la déclaration des données essentielles de la commande publique (DECP). Une meilleure déclaration permettra d'en améliorer la fiabilité et de développer, à terme, des indicateurs qualitatifs de la politique d'achats durables.

Le deuxième enjeu majeur est **la résolution des différentes difficultés techniques** de remontées des données.

Enfin, **le pilotage de ces données** par des acheteurs, qui n'ont pas toujours les moyens techniques de traiter les fichiers bruts sur data.gouv (par exemple grâce à la datavisualisation), a été identifié comme un besoin par de nombreux acteurs.

Les différents ateliers de bilan du PNAD réalisés ont permis de confirmer que la démarche de pilotage par la donnée est importante, mais que les données doivent être plus fiables et doivent prendre en compte des indicateurs de résultats ou d'impact.

**L'ensemble de ces réflexions pourront être poursuivies dans le cadre des travaux du conseil scientifique intégré au Conseil national de la commande publique** (qui remplace l'Observatoire économique de la commande publique depuis 2026).

# 3. La gouvernance et le renforcement du lien avec le tissu économique et social

## 3.1. Une gouvernance du Plan élargie pour une prise en compte renforcée des différents enjeux et besoins

### 3.1. a) La mise en place de deux comités pour la mise en œuvre du plan

Piloté par le CGDD, le PNAD est animé par **une gouvernance élargie constituée de 3 niveaux** :

**1. Un Comité de haut niveau** : le Plan prévoyait dès son lancement la présence de représentants

- de l'Etat
- des collectivités locales (Régions de France, Assemblée des départements de France, France Urbaine, Intercommunalités de France, association des Maires de France et des présidents d'Intercommunalités),
- des centrales d'achats l'UGAP, du GIP Resah
- des associations d'acheteurs et du CNA,
- des directeurs achats d'organismes publics et d'entreprises.

En 2025, sa composition a été élargie à d'autres parties prenantes : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la CDC Habitat, Union des hôpitaux pour les achats (UNiHA), Villes de France, Association des Petites Villes de France, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

(FNCCR), Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale (UCANSS), Union Sociale pour l'Habitat (USH), Fédération des EPL, MEDEF, Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI), Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), FNTP (Fédération nationale des travaux publics), Association française des entreprises privées (AFEP), EC2027.

## **2. Un Comité de pilotage interministériel** constitué :

- Ministère chargé de la transition écologique : CGDD
- Ministère chargé de l'économie : DAJ, DAE, DGE
- Ministères sociaux : DGEFP, DGOS

## **3. Une Task force interministérielle** qui pilote opérationnellement les actions du PNAD.

### 3.1. b) Les enjeux de gouvernance

Cette gouvernance élargie a visé un rapprochement et **un dialogue entre les différents acteurs** impliqués dans la thématique des achats durables à la fois au niveau politique et sur le terrain. Elle entend également être ouverte sur les acteurs privés, qui sont à la fois soumissionnaires de la commande publique et acheteurs.

Le Plan ayant vocation à répondre à des enjeux en évolution, sa gouvernance est par conséquent un axe d'amélioration continue.

Les réponses au questionnaire à destination des partenaires du PNAD ont mis en lumière les points suivants :

- La nécessité de renforcer l'implication des associations d'élus, des autorités concédantes, du secteur du handicap mais également des acteurs privés au sein de la gouvernance
- Le besoin de clarifier le rôle des réseaux régionaux de la commande publique au sein des instances
- Un souhait de réunir plus fréquemment les instances de gouvernance
- L'importance de soumettre de grandes orientations à discussion du comité de haut niveau

## 3.2. Un accompagnement proposé pour l'élaboration des Spaser

### 3.2. a) Un parcours Spaser animé par le CGDD

**Les Spaser permettent aux acteurs publics de structurer une stratégie d'achat durable** sur leur territoire ou au sein de leur établissement.

Créés en 2014, puis renforcés par la loi Climat et résilience en 2021 et la loi Industrie verte en 2023, ils sont obligatoires pour les acheteurs dont le montant d'achat annuel est supérieur à 50 M€ (hors taxe).

Un « Parcours Spaser » a été développé et animé par le CGDD, accompagné par la Maison des Canaux et l'agence Makesense.

**i. Le « Parcours Spaser » : un retour positif des participants engagés**

**La première édition du parcours** s'est déroulée en 2022-2023 et se composait de contenus ouverts à tous (webinaires, outils et ressources...), et de contenus réservés à une promotion de 20 collectivités territoriales et établissements publics (ateliers de co-développement, fiches synthétiques, espace d'entraide).

Sur 115 répondants au questionnaire de satisfaction réalisé à l'issue de l'édition 1 :

- **Plus de 99%** ont estimé l'expérience globale des webinaires du programme Spaser « **satisfaisante** », dont **40%** « **très satisfaisante** »
- **Plus de 98%** estimaient « **mieux connaître** » les enjeux liés aux Spaser, dont **73%** « **beaucoup mieux** »
- **Des ressources jugées utiles pour plus de 98%** des répondants

**Pour la seconde édition en 2024**, l'objectif a été d'ouvrir et de massifier l'accès au programme au vu de l'intérêt manifeste des acteurs et de l'élargissement du périmètre des obligés dû à la loi industrie verte de 2023. Cette nouvelle version du parcours était composée :

- d'un Mooc développé avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) (cf. 5.2. b v.),
- de webinaires ouverts à tous (250 participants en moyenne),
- de la mise à disposition de ressources et d'outils (présentés ci-après),
- de 4 ateliers participatifs comptabilisant entre 70 et 100 participants, et jusqu'à 11 animateurs.



Un questionnaire de satisfaction a été réalisé à l'issue de l'édition 2 du programme :

- **100%** des répondants ont estimé l'expérience globale des webinaires du programme Spaser « **satisfaisante** », dont **61%** « **très satisfaisante** »
- **Plus de 78%** des répondants estimaient être en capacité de publier leur Spaser dans les 6 prochains mois.

Au total, le parcours Spaser a rassemblé environ **800 participants sur les 2 éditions.**



## 4 outils simples d'utilisation en accès libre:

- Cartographie des acteurs de son territoire
- Outil d'identification des politiques publiques
- Grille de questionnement sur les indicateurs
- Outil d'autodiagnostic - maturité achats durables et SPASER

A retrouver sur [le portail achats-durables.gouv.fr](http://le.portail.achats-durables.gouv.fr)

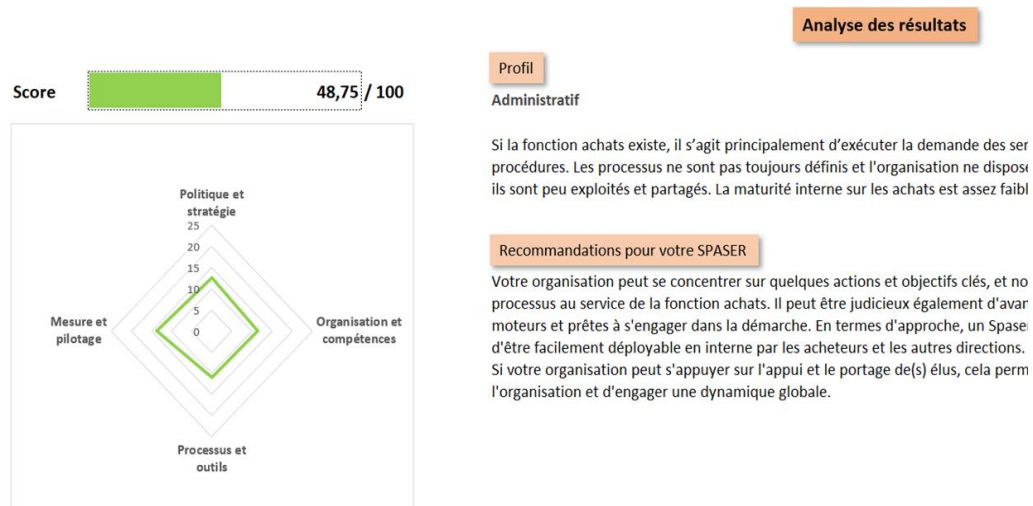


Figure 6 : Outil d'autodiagnostic – maturité des achats durables et SPASER

	Sous-thématique (ex: égalité homme/femme, gestion des déchets, collaboration avec l'ESS...)	Schémas existants dans ma collectivité en lien avec les différentes thématiques (ex: PCAET, budget verts, politique déchet...) <a href="#">inspiration</a>	Objectif spécifique	Lien avec la politique achat	Indicateur SPASER, notamment ceux déjà existant dans la collectivité (ex: % de clause insertion, de réemploi...)	Référent interne de mon organisation (ex: département...)	Niveau de priorité pour ma collectivité (1: au coeur des enjeux, 2: nécessaire mais secondaire, 3: pas prioritaire)
Environnement							
Social							
Economique							
Gouvernance							

Figure 7 : Grille de questionnement sur les indicateurs SPASER

### 3.2. b) Un déploiement des Spaser nécessaire pour la montée de l'achat durable

**Une enquête a été réalisée** par le CGDD de juin à août 2025 auprès des structures assujetties à l'obligation d'élaborer un Spaser **en vue d'un rapport à remettre au Parlement.**

Sur les 122 répondants (émanant majoritairement d'établissements publics et de collectivités territoriales) :

- 84 % des répondants déclarent avoir élaboré leur SPASER pour se conformer au cadre législatif et pour intégrer l'achat dans la politique de durabilité générale de la structure.
- 79 % déclarent que leur SPASER est construit en cohérence et en articulation avec les politiques publiques déjà existantes, qu'elles soient nationales, territoriales ou internes à la structure.

Selon les résultats de l'enquête, **les structures dotées d'un SPASER intègrent davantage de considérations environnementales et sociales dans leurs marchés que la moyenne nationale :**

- 63,2 % des contrats des structures ayant répondu à l'enquête intègrent des critères environnementaux (en nombre), contre 29,1% à l'échelle nationale.

- 29,9% de contrats des structures ayant répondu à l'enquête intègrent des considérations sociales (en nombre de contrats), contre 18,7% au niveau national.

Néanmoins, le nombre de répondants limite la portée statistique des résultats. De plus, les entités déjà sensibilisées ou engagées dans des pratiques d'achat vertueuses auront davantage tendance à se mobiliser. L'ensemble de ces éléments doivent être pris en compte dans l'analyse et l'interprétation des résultats issus de cette enquête facultative.

**Potentiel d'amélioration :** Afin de mieux calibrer les actions d'accompagnement des acteurs assujettis dans le cadre du futur Plan, un travail sera à réaliser sur l'identification des entités soumises à l'obligation n'ayant pas encore adopté un Spaser.

De même, il pourra être utile d'inviter les entités n'ayant pas publié leur Spaser sur le portail achats-durables à le faire.

### 3.3. L'accompagnement des entreprises candidatant à des contrats de la commande publique

Le PNAD porte des actions dédiées à l'accompagnement et aux échanges avec les secteurs économiques et les fédérations professionnelles pour les inciter à accentuer leurs propositions d'offres intégrant des considérations environnementales et sociales. En effet, cette démarche permet de mobiliser le levier de la commande publique pour dynamiser des secteurs économiques orientés sur la durabilité.

**La DGE a ainsi réalisé différents échanges avec des secteurs et filières clés** (textile, énergies renouvelables, photovoltaïques et pompes à chaleur, automobile, biens de consommation...).

**Une page « Trouver des offres durables »** du portail achats-durables a été créée par le CGDD. Elle contient une rubrique « Mener une démarche de sourcing » qui propose une sélection d'outils et d'annuaires permettant aux acheteurs d'identifier des prestataires responsables, sur les plans environnemental et social. Le marché de l'inclusion et l'annuaire Greentech Innovation ont été créés pour soutenir la commande publique durable et les autres outils ministériels ont bénéficié d'un référencement.

- **Le marché de l'inclusion** : service numérique permettant de trouver un prestataire social inclusif proposant des produits ou services professionnels

- **L'annuaire Greentech Innovation** : sourcing d'entreprises éco-innovantes
- **Carteco** : outil de sourcing de structures ESS engagées dans la transition écologique
- **Hosmoz** : outil de sourcing de fournisseurs solidaires (ESAT, EA)

**Un guide sur la mise en œuvre de l'article 58 de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)** publié en 2024 par le CGDD permet également d'accompagner tant les acteurs publics que les fournisseurs dans le déploiement d'une offre de biens issus de l'économie circulaire (biens issus du réemploi ou de la réutilisation et biens intégrant des matières recyclées) pour 17 grandes catégories de produits.

Au global, lors de l'atelier de bilan, les interventions des membres du Comité de haut niveau ont convergé pour souligner que **cette action à destination des entreprises, importante et stratégique, n'avait pas suffisamment été mise en œuvre**. En particulier, un travail par secteur d'activité devrait être mené, notamment en lien avec les réseaux et fédérations professionnelles.

# 4. Accompagnement, sensibilisation et animation au niveau des territoires

## 4.1. L'accompagnement par les réseaux régionaux de la commande publique durable

L'accompagnement de proximité est un élément indispensable à la montée en puissance des achats durables, notamment pour accompagner les petites structures sur l'ensemble du territoire.

- Un maillage territorial composé de 12 réseaux régionaux de la commande publique durable, couvrant 13 régions et 1 département, a été renforcé tout au long du Plan.
- Les réseaux accompagnent principalement des collectivités territoriales mais également d'autres structures comme les hôpitaux, les bailleurs sociaux, etc. Au plan territorial, ce sont **les interlocuteurs les mieux identifiés** lorsqu'une entité a besoin d'information sur l'achat public durable.



Figure 8 : Carte des réseaux régionaux de la commande publique durable

## 4.1. a) Les actions des réseaux régionaux de la commande publique durable

### i. Une animation territoriale essentielle

Ces réseaux participent à l'animation territoriale de plusieurs manières :

- **Animation de formations, d'événements et d'ateliers** (création et déploiement d'outils, accompagnements individuels ou de groupe dans la rédaction d'un Spaser ou dans la mise en œuvre de la réglementation, webinaires et ateliers de partage d'expériences entre acteurs, formations aux agents et aux élus sur l'achat durable, etc.)
- **Organisation de rencontres d'acheteurs et d'entreprises** soumissionnaires d'un même territoire

Si une animation forte existe aujourd'hui, celle-ci demeure hétérogène selon les territoires, et les entreprises privées sont encore inégalement intégrées.

**Enjeux à venir** : le prochain plan sera l'occasion de consolider et de renforcer ces dynamiques, d'harmoniser l'offre de service entre les territoires, de renforcer le maillage et le lien avec les acteurs économiques locaux.

## ii. Exemple d'action : La fresque des achats publics durables

[La fresque des achats publics durables](#) est un **outil de sensibilisation ludique sous la forme d'un atelier participatif** sur la commande publique durable, élaboré dans le cadre du PNAD par le réseau Res'occ.

Lancé en janvier 2025, l'outil, **plébiscité par les acteurs publics**, a connu un fort déploiement en l'espace d'une année seulement :

**759**

personnes sensibilisées

**107**

ateliers réalisés partout en  
France

**138**

animateurs formés au déploiement  
de la fresque partout en France

Pensée pour les acheteurs des collectivités, la fresque est également utilisée par les acheteurs de l'Etat et de ses établissements publics. La DAE a organisé en novembre 2025 une session à destination d'une centaine de personnes. La fresque va également être diffusée au sein des plateformes régionales de l'achat public (PFRA) et des services achats des établissements publics, ainsi qu'au sein des ministères via le réseau des référents ministériels « achat responsable », formés au préalable en tant que « fresqueurs ». Les premiers retours des ministères sont très positifs sur l'outil.

## 4.1. b) Une coordination nationale de l'inter-réseaux par le CGDD

**Une animation de l'inter-réseaux par le CGDD** a été mise en place et poursuivie tout au long de la durée du Plan, avec l'organisation de réunions bimestrielles et d'une journée annuelle en présentiel.

Ces réunions permettent d'échanger sur l'actualité des achats durables et de coordonner l'action des différents réseaux, de trouver des synergies, de partager des bonnes pratiques, d'échanger autour des difficultés rencontrées et de faire des bilans d'étape des actions du PNAD.

## 4.2. Une sensibilisation des décideurs locaux encore timide

La sensibilisation des décideurs publics aux enjeux de développement durable dans la commande publique est une des clés du succès de cette politique publique. Dans le cadre du Plan :

- **Un courrier a été envoyé en janvier 2023**, signé par les ministres de la transition écologique et de la cohésion des territoires à l'ensemble des maires, présidents de région et de département, pour présenter le PNAD, ses outils, et notamment le guichet vert.
- **La représentation des associations d'élus a été renforcée** au sein du Comité de haut niveau
- **Une formation achats durables à destination des élus a été développée** par le réseau régional Reseco et est déployée sur ce territoire depuis mi-2024. Une diffusion de cette formation à l'ensemble des réseaux régionaux est prévue en 2026.

Afin de renforcer l'impact de cette action, les différents ateliers de bilan ont suggéré de se rapprocher davantage des préfectures qui pourraient faciliter le lien avec les élus.

### 4.3. La création expérimentale de guichets verts pour l'accompagnement sur le volet environnemental

Mis en place en 2022, le dispositif « [guichets verts](#) » consiste en **un conseil environnemental gratuit de « premier niveau »** pour tous les acheteurs soumis au code de la commande publique, portés par les réseaux régionaux de la commande publique durable.

**Moyens alloués** : environ 1,5 millions d'€ versées par le CGDD sur la période couverte par le Plan, en complément des autres financements mobilisés par les réseaux et de leurs financements propres.

12  
guichets

13  
régions

1,5M€  
de subventions

## Nombre de sollicitations reçues par année

- 2022 (de fin septembre à décembre) : 104
- 2023 : 787
- 2024 : 1147
- 2025 : 1068

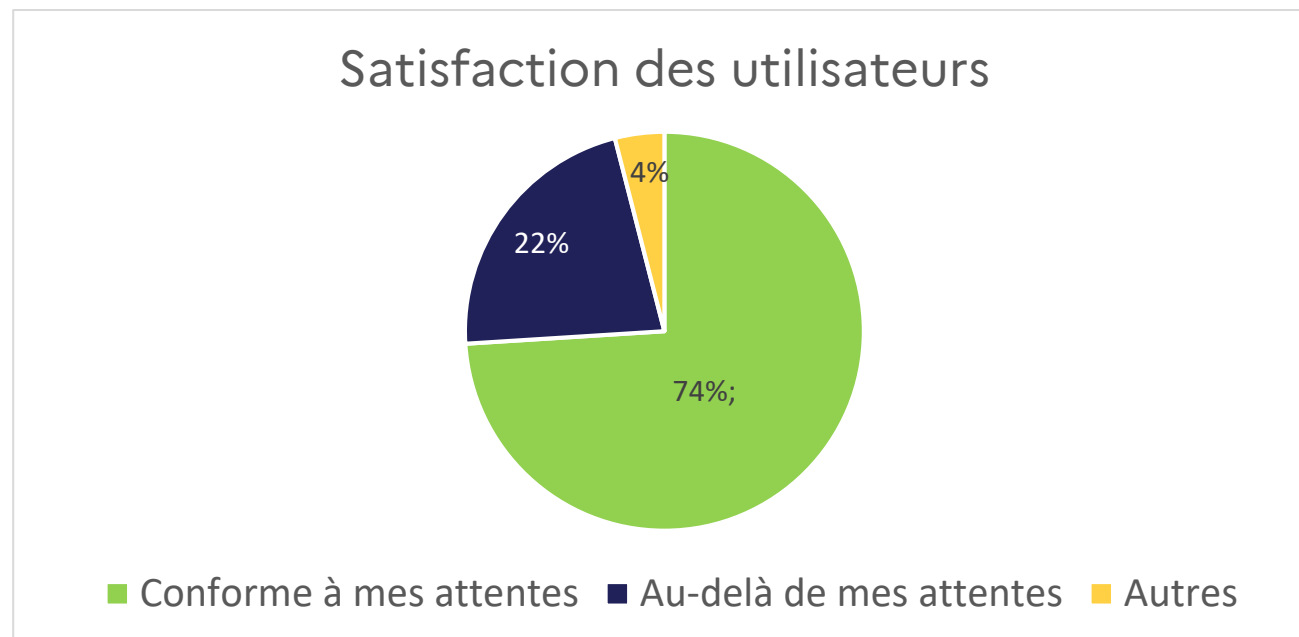
Soit un total de 3106 sollicitations sur la durée du PNAD.

Les structures ayant sollicité le guichet vert plus d'une fois sont nombreuses :  
en 2025, 533 structures sont revenues au moins une fois solliciter le service suite à une première expérience.

Des entretiens bilatéraux ont été réalisés avec chacun des réseaux régionaux de la commande publique, et un atelier de concertation inter-réseaux a été organisé à l'automne 2025.

Les avis divergent sur la pertinence des modalités de déploiement du guichet vert et son avenir, avec des positions contrastées entre les réseaux.





8

questions posées à chaque  
réseau par mois en moyenne

Figure 9 : Taux de satisfaction des utilisateurs du guichet vert (données issues du questionnaire de satisfaction envoyé aux utilisateurs à la suite de leur sollicitation)

## **i. Sur la pertinence de l'accompagnement de premier niveau**

Certains réseaux estiment qu'un accompagnement de premier niveau est nécessaire.

Plusieurs réseaux considèrent que son intérêt principal est qu'il constitue un « produit d'appel » vers d'autres accompagnements proposés par les réseaux.

Néanmoins, un certain nombre d'acheteurs, notamment les plus petits, ont besoin d'un accompagnement plus approfondi ou d'outils « clé en main ».

### **Potentiel d'amélioration :**

- Mutualiser les réponses de premier niveau aux questions fréquemment posées.
- Dépasser le premier niveau pour un accompagnement plus approfondi pouvant intervenir dès la phase amont (ex : programmation achat), ou pour des questions plus précises ou spécifiques.
- Déployer les guichets verts à l'échelle départementale pour mieux toucher les petits acheteurs. Néanmoins le retour d'expérience très mitigé d'un réseau ayant délégué le service au niveau départemental démontre que cette solution ne fonctionne pas systématiquement.

## ii. Sur la difficulté de toucher les petits acheteurs

**L'éloignement géographique et le manque de visibilité** des guichets verts sont les principales raisons invoquées au faible niveau de sollicitation émanant des structures de petite taille.

### Potentiel d'amélioration :

Les déplacements sur le terrain pourraient être renforcés. Une communication ciblée au niveau local pourrait également être développée.

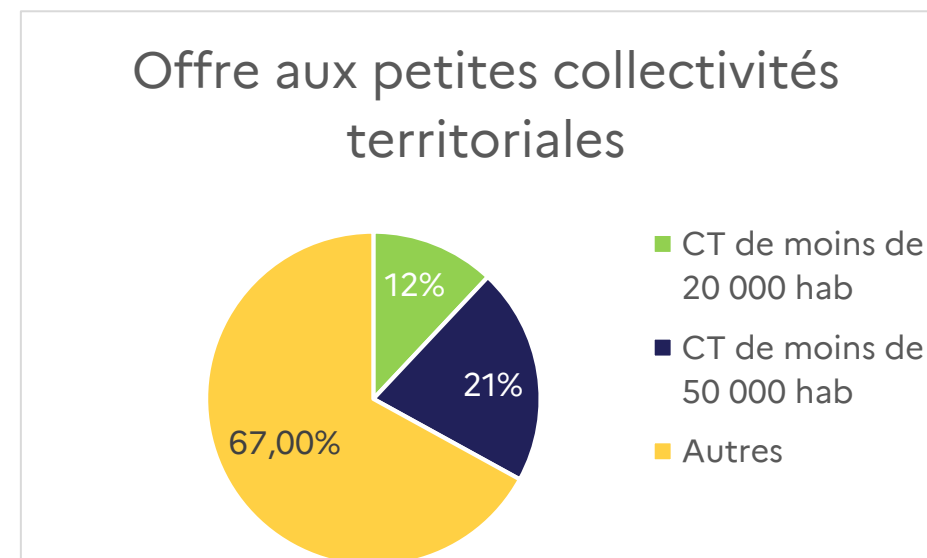


Figure 10 : Nombre de sollicitations des collectivités selon leur taille (source : données des sollicitations des guichets verts)

### iii. Sur l'intérêt de l'ancrage territorial

Aujourd'hui, les réponses apportées par le guichet vert **sont peu territorialisées** :

**5 %**

**des réponses incluent**

Les réseaux peuvent aider au **sourcing local** ou rediriger vers d'autres acteurs du territoire. Cela permet de mettre les acheteurs d'un même territoire en relation et qu'ils se partagent leurs pratiques, ce qui peut les rassurer.

**Des spécificités économiques ou environnementales** peuvent également exister. Les réseaux peuvent également favoriser l'articulation avec les politiques locales.

#### **Potentiel d'amélioration :**

Un renforcement de la couverture territoriale serait pertinent, notamment en Corse et dans une large part des territoires ultra-marins (à l'exception de la Réunion et Mayotte).

## 4.4. Des facilitateurs sociaux renforcés et mieux coordonnés pour l'accompagnement sur le volet social

Les [facilitateurs sociaux](#) accompagnent les acheteurs sur les consultations et la rédaction du marché, le sourcing des publics et le suivi de la mise en œuvre des obligations d'insertion des publics bénéficiaires de la clause.

Depuis 2022, plus de **170 emplois temps plein (ETP) ont été créés** avec le soutien du Ministère du travail, permettant de porter le réseau à **650 ETP**. Des coordinateurs régionaux ont été installés dans 14 régions. Le rôle des coordinateurs est de promouvoir et d'animer la dynamique régionale en renforçant les partenariats avec l'ensemble des acteurs concernés (facilitateurs, acheteurs, réseaux pour l'emploi, personnes en insertion). Au total, 140 621 433 heures d'insertion ont été réalisées au cours du plan. 576 402 contrats de travail ont été signés au cours du plan par le biais de 340 835 marchés publics intégrant des clauses d'insertion suivies par un facilitateur, au profit de 321 077 personnes éloignées du marché du travail (bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, personnes faiblement ou pas qualifiées, etc.).

Le nombre de marchés suivis a augmenté plus vite que le nombre de facilitateurs : 152 marchés en moyenne par facilitateur et par an en 2025 contre 110 marchés en moyenne par an en 2022.

	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Nombre de participants concernés</b>	68 502	77 106	89 471	90 000 (données en cours de consolidation)	321 077

Moyens alloués : **environ 19,5 millions d'€** versés sur la période couverte par le Plan.

**170**

ETP subventionnés

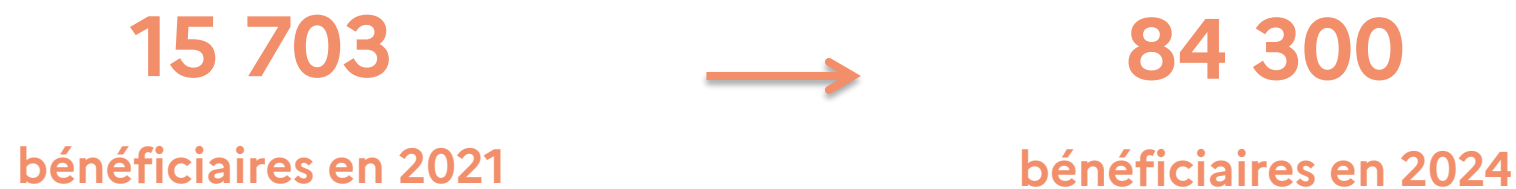
**600**

ETP en tout

**15,9M€**

de subventions

- Sur le plan qualitatif, il est observé **une amélioration de la qualité des clauses permettant une insertion durable sur le marché du travail** des publics qui en bénéficient, notamment par l'encouragement à intégrer des clauses d'exécution (tutorat, formation, parrainage etc.).
- **Le nombre de bénéficiaires de la clause sociale d'insertion est en augmentation continue :**



Les retours issus des différents travaux entrepris pour ce bilan montrent que les facilitateurs sociaux sont **des acteurs bien identifiés** et sont considérés comme **un levier efficace de la mise en œuvre de la clause sociale**.

Cependant, il est noté une couverture nationale inégale, notamment dans les territoires d'Outre-mer, des difficultés d'accès et des refus d'accompagnement par des facilitateurs en raison de manque de disponibilités, et, parfois, un manque de cofinancement des postes.

## 4.5. Une montée en puissance de l'accompagnement des acheteurs de l'Etat

Sur la durée du Plan, les acheteurs de l'Etat ont bénéficié d'un **accompagnement multiforme aux achats durables**, comprenant notamment :

- **Des actions de communication** menées par la DAE
- **Une sensibilisation à travers la Fresque** des achats publics durables.
- **Une formation approfondie** par le biais du MOOC (en accès libre sur la plateforme OpenClassrooms) et de l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE), rattaché au ministère de l'Economie et des Finances. Des outils et ressources, tels que des fiches-outils écoresponsables (dorénavant accessibles à l'ensemble des acheteurs publics et privés), des guides méthodologiques, des recommandations, des exemples de bonnes pratiques et des actions de formation, dont un cursus certifiant.

- **Un réseau de référents ministériels « achats responsables »**, animé par la DAE, permet de favoriser le partage d'informations et l'accompagnement des acheteurs, en lien avec les plateformes régionales des achats de l'État (PFRA) et les établissements publics. Les référents peuvent être sollicités par les acheteurs relevant de leur périmètre ministériel pour des appuis portant notamment sur la réglementation applicable, l'identification de ressources et d'outils, le sourcing, la mise en relation avec des experts sectoriels ou encore la rédaction de considérations environnementales et sociales.

## 4.6. Un accompagnement spécifique au secteur de la santé

La DGOS et l'agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (ANAP) pilotent une action spécifique visant à améliorer la performance et la durabilité des achats en santé.

Sur la période 2022-2025, cela s'est traduit par :

- La mise à disposition d'outils : outil d'autodiagnostic score DD Achats, guides, fiche juridique, fiches pratiques...
- Le soutien à l'élaboration de Spaser
- La mise en lumière de bonnes pratiques
- La plateforme « pas à pas » achats responsables (cf. 5.2.b) xii.)

## 4.7. L'organisation des trophées de la commande publique

Les Trophées de la commande publique récompensent les meilleures initiatives et **projets** exemplaires en matière de commande publique, notamment au regard des aspects sociaux et environnementaux. Organisés annuellement depuis 2015 par les revues Achat public et Le Moniteur avec le soutien du CGDD, ces Trophées permettent de valoriser les bonnes pratiques et ainsi d'inspirer l'ensemble de la communauté des acheteurs publics.

### 7 trophées sont remis chaque année :

- 3 Prix pour la catégorie « Achat exemplaire » (Etat, achat local, secteur hospitalier)
- Prix pour la catégorie « Clauses sociales »
- Prix pour la catégorie « Politique achat responsable »
- Prix de la « communauté des acheteurs »
- Prix « Coup de cœur du jury »

trophées de la  
commande  
publique 

Dans le cadre du PNAD, ces Trophées ont connu **des évolutions en 2022** : intégration du développement durable dans l'ensemble des prix, mise en place d'un jury d'acteurs reconnus de l'achat durable, création des prix « clauses sociales » et « politique achat responsable », lancement d'un « jury de la communauté des acheteurs », création d'un site internet pour mettre en valeur les projets lauréats tout au long de l'année.

### **Bilan :**

- **L'édition de 2025 a confirmé la montée en puissance du concours**, avec 64 dossiers, contre 28 en 2021 (avant le PNAD 2022-2025). Au-delà du nombre, les dossiers ont gagné en qualité sur les dernières années.
- Selon l'enquête diffusée à destination des partenaires du PNAD, les Trophées bénéficient d'une bonne visibilité et constitue un dispositif efficace pour valoriser les bonnes pratiques.

### **Potentiel d'amélioration :**

La communication pourrait être renforcée et modernisée pour massifier le nombre de dossiers de candidatures et de participants. Le format au Salon des maires pourrait être dynamisé.

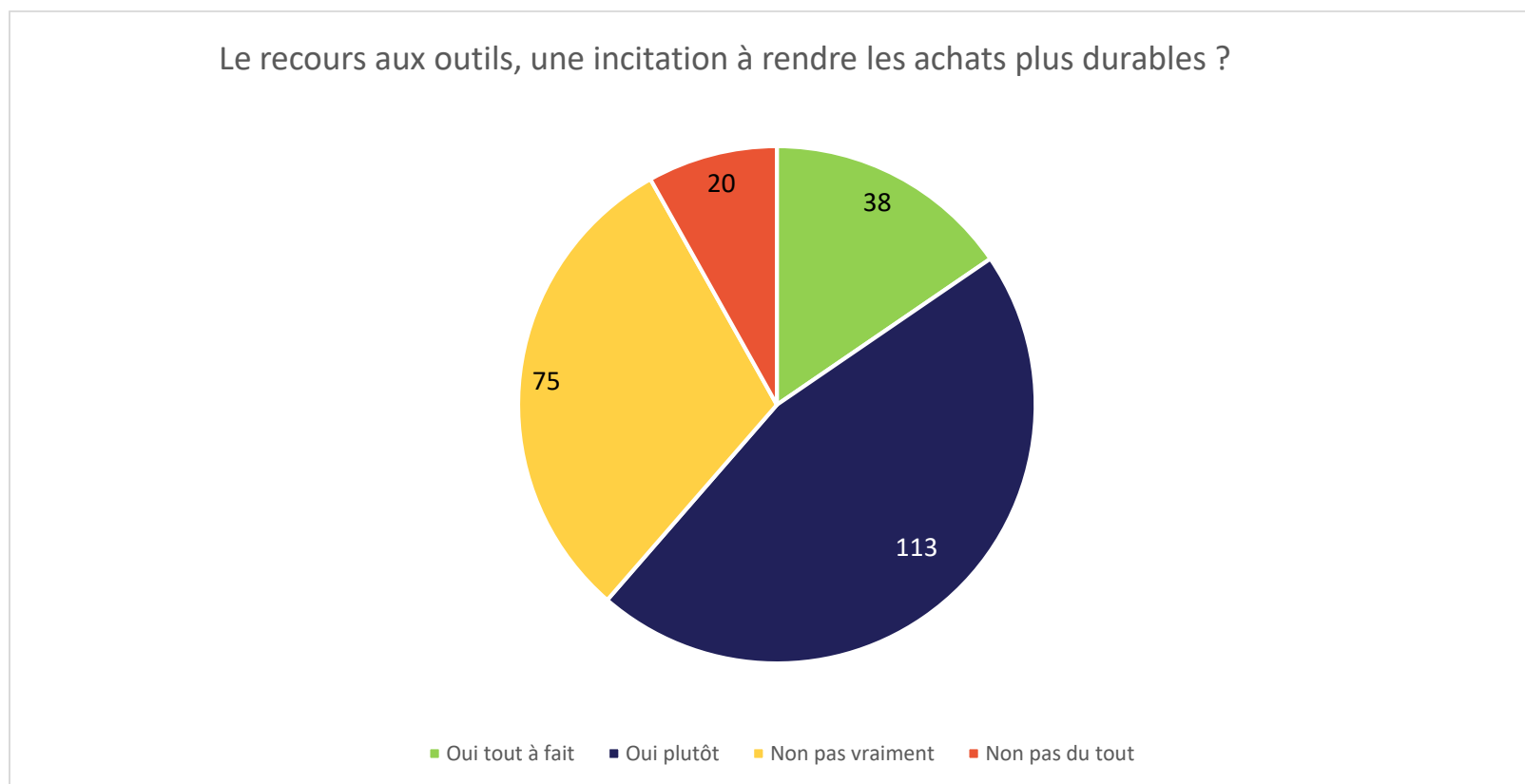
## Les prix 2025 ont notamment récompensé les projets suivants :

- > **l'agglomération de Saint Briec Armor** avec l'ameublement d'un tiers-lieu de 3000 m2 avec du mobilier issu du réemploi, par un système d'acquisition dynamique
- > **le Groupement hospitalier de territoire du Maine-et-Loire** avec un marché visant la suppression des mini-biberons en plastique à usage unique au profit de biberons en verre dans les maternités du territoire
- > **le département du Lot-et-Garonne** avec un marché réservé à une entreprise implantée en milieu pénitentiaire sur le territoire, chargée de la fabrication de casiers destinés à équiper les collèges du territoire dans une démarche d'économie circulaire. Le projet appuie également un objectif de formation des détenus dans un secteur en tension, la métallerie.
- > **le CNRS – délégation Occitanie Ouest**, avec un marché de restauration collective : réduction du gaspillage alimentaire et de la production de déchets, réduction de l'impact carbone, mise en place d'un plan de progrès social, tout en adaptant des modalités financières pour garantir l'équilibre économique du marché sont les lignes directrices du binôme acheteur- prescripteur qui ont permis de relever le défi de proposer aux agents du CNRS à Toulouse des repas de qualité tout en diminuant les impacts environnementaux.

Tous les lauréats sont à retrouver sur le [site des Trophées de la commande publique](#).

# 5. Développement et diffusion d'outils à l'échelle nationale

## 5.1. Les outils du PNAD : des retours positifs des utilisateurs mais une connaissance à renforcer



61%

d'acheteurs ayant répondu à l'enquête affirment que les **outils du PNAD** ont aidé à **rendre leurs achats plus durables**

Figure 11 : L'efficacité des outils pour d'achats durables, source : questionnaire réalisé dans le cadre du bilan du PNAD 2022-2025

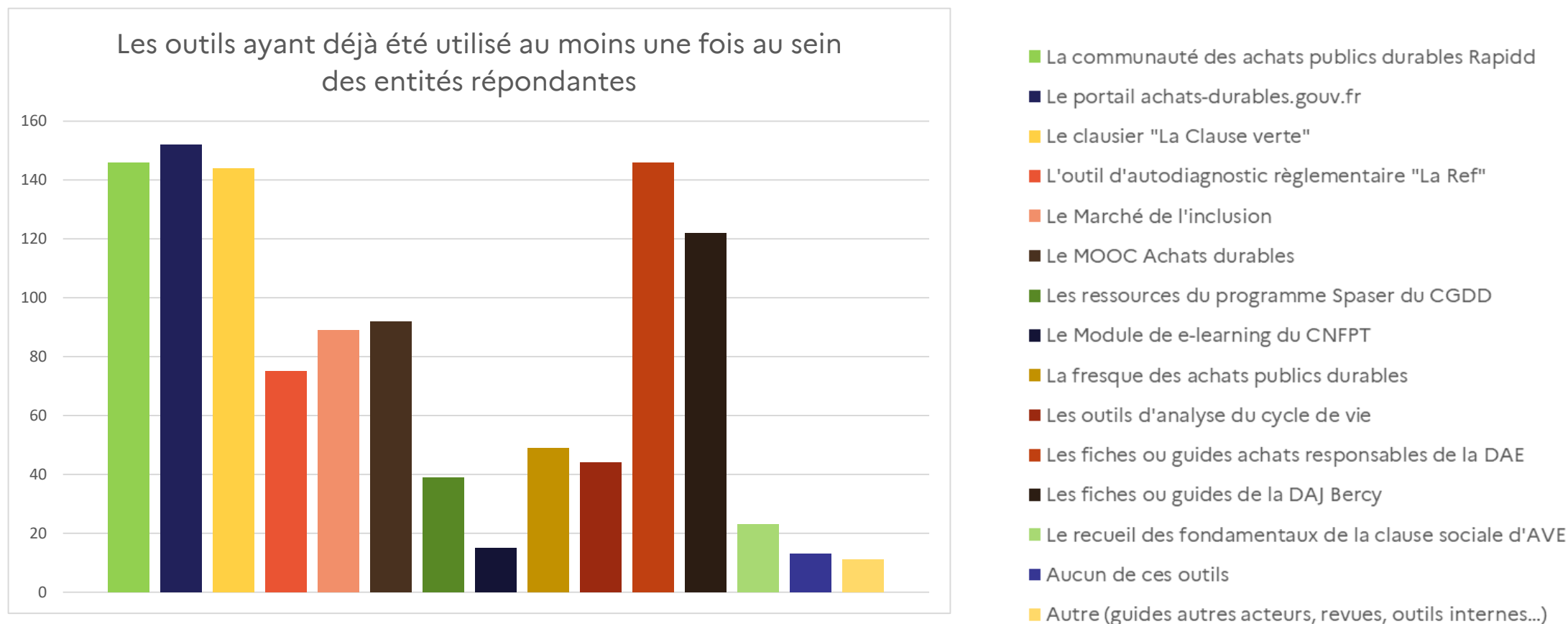


Figure 12 : L'utilisation des outils d'achats durables, source : questionnaire réalisé dans le cadre du bilan du PNAD 2022-2025

La connaissance et le recours aux outils demeure cependant disparate:

→ Seuls **trois outils** ont été utilisés **par plus de la moitié** des acheteurs répondants (Rapidd, le portail achats-durables.gouv.fr et La Clause verte), ainsi que les fiches et guides de la DAE.

→ Plus de deux tiers des acheteurs ont eu recours à moins de la moitié des outils disponibles

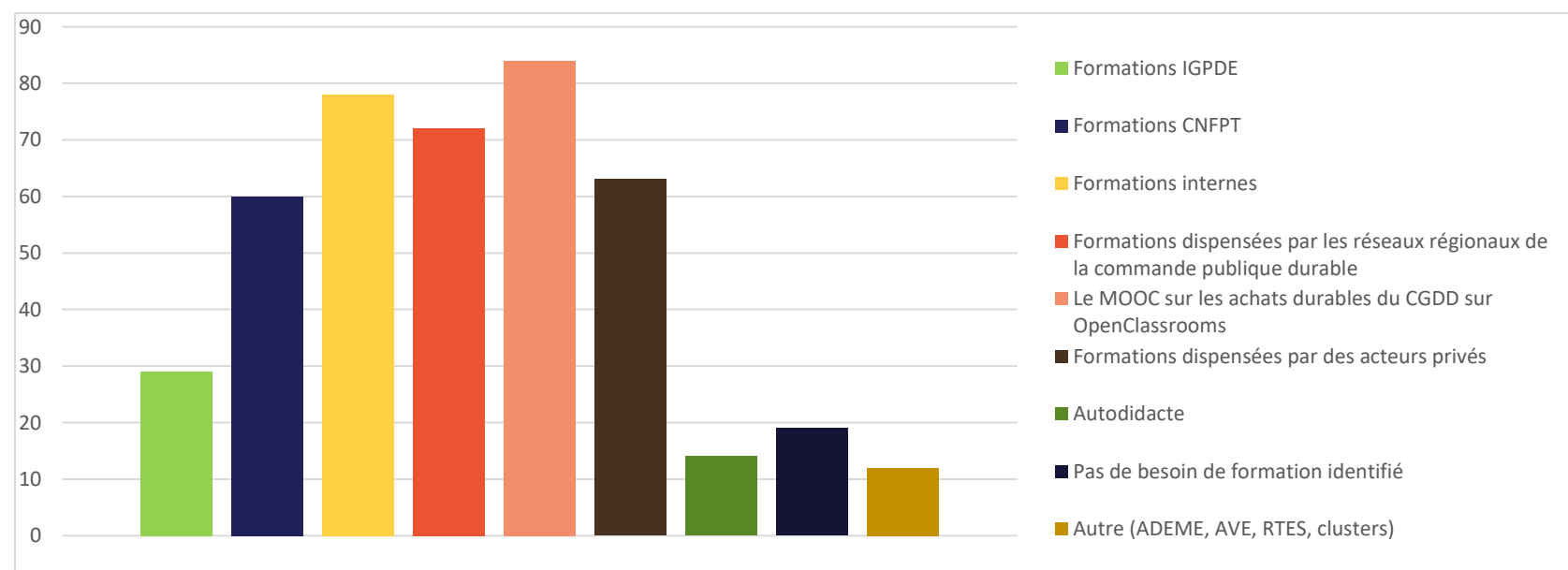
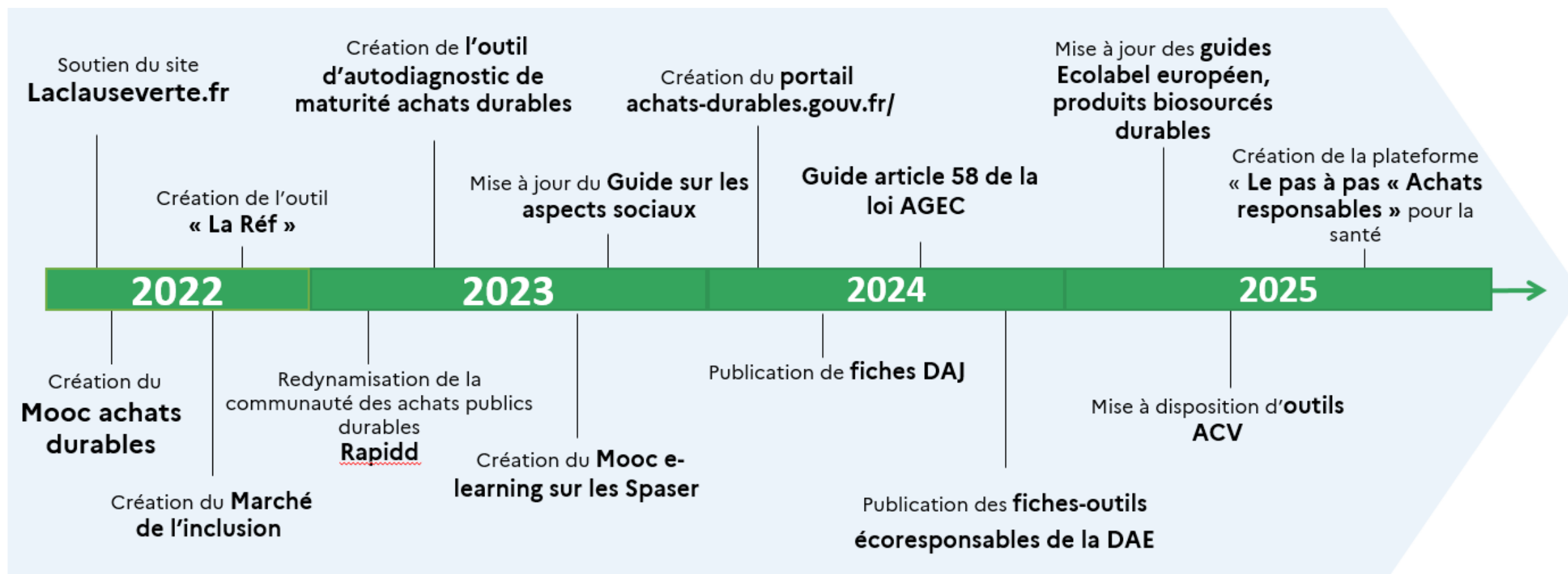


Figure 13 : Outils de formation utilisés par les répondants à l'enquête du bilan du PNAD

**Enjeux à venir :** l'un des enjeux du prochain Plan sera d'augmenter la visibilité de ces outils afin qu'ils bénéficient au plus grand nombre.

## 5.2. Les outils du PNAD : bilan détaillé



## 5.2. a) Des outils existants, renforcés dans le cadre du PNAD 2022-2025

Le PNAD 2022-2025 a permis de **mettre en valeur, de renforcer et de diffuser au niveau national des outils de terrain**, confirmant la vocation du Plan à être un catalyseur de pratiques locales et d'initiatives portées par différents acteurs.

Ces outils ont reçu **un soutien opérationnel**, et parfois financier, dans le cadre du PNAD pour être améliorés et avoir une visibilité renforcée. Tous les outils soutenus dans le cadre du PNAD sont **gratuits et ouverts** à tous les acheteurs. Une large partie d'entre eux sont également mobilisables par les acheteurs privés.

i. Le site [Laclauseverte.fr](https://laclauseverte.fr) : un clausier participatif en ligne

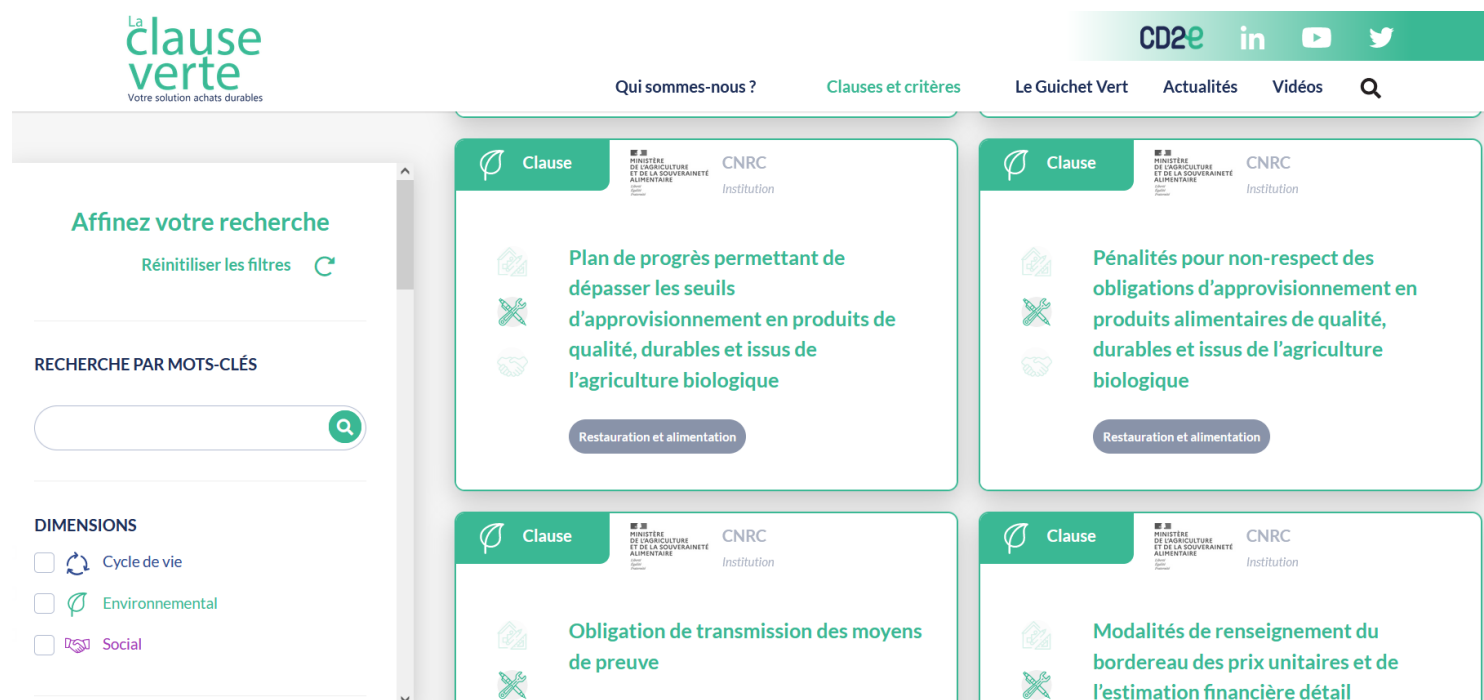
**Porteur** : le réseau CD2E (Hauts-de-France), soutenu par le CGDD dans le cadre du PNAD

**Année de création** : 2020

**Présentation** : [Laclauseverte.fr](https://laclauseverte.fr) est un clausier en ligne (libre accès) qui référence des clauses sociales et environnementales et capitalise sur des retours d'expérience des acheteurs publics. Le Plan a permis d'améliorer et enrichir le site.

**Bilan** :

**60%**  
des répondants à l'enquête  
PNAD ont déclaré avoir  
utilisé la Clause verte au  
moins une fois



## Progression dans le nombre de clauses disponibles :

- 2021 : 130
- 2025 : 283

## En 2025 :

- 26 324 utilisateurs
- 115 203 vues

## Potentiel d'amélioration dans le cadre du prochain Plan :

- L'outil pourrait être enrichi en termes de volume et de diversité des secteurs couverts.
- Les clauses développées par l'Etat (DAE) sont progressivement intégrées dans l'outil depuis 2025. Cette intégration se poursuivra en 2026.



## Outil cité

dans le rapport sénatorial  
de la commande publique 2025

## ii. La mise à jour de guides de référence dans le cadre du PNAD

### 1) Le guide sur les aspects sociaux de la commande publique

**Porteur :** DAJ, copiloté par la DAE et la DGEFP

**Année de mise à jour :** 2022-2023

**Présentation :** Ce guide vise à accompagner les acheteurs dans l'intégration de considérations sociales dans leurs contrats

Il contient trois parties : insertion des personnes éloignées de l'emploi, promotion de l'égalité femmes-hommes et les achats publics issus du commerce équitable.

Le guide a été mis à jour en novembre 2023 afin d'y intégrer le nouveau mécanisme de réservation aux entreprises faisant travailler des personnes détenues.

De nombreuses interventions et communications ont été réalisées pour assurer sa diffusion, ainsi qu'une diffusion presse (Gazette des communes, achatpublic.info, etc.).

[Lien vers le guide des aspects sociaux de la commande publique](#)



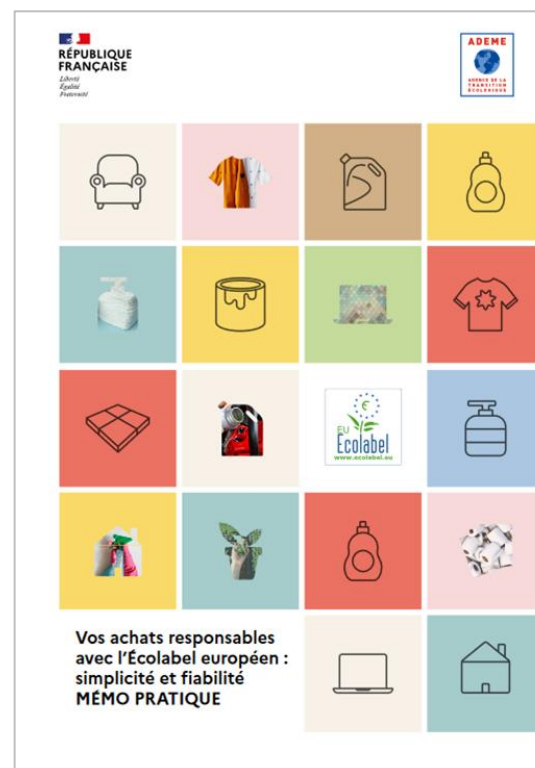
## 2) Guides sur l'Écolabel européen et sur les produits biosourcés durables

Porteur : Ademe

Année de mise à jour : 2025

Présentation : en coopération avec les autres directions ministérielles (DAE, DAJ, CGDD) et d'autres parties prenantes, deux guides ont pu être mis à jour.

- [Le Guide sur l'Écolabel européen pour les acheteurs publics](#) permet de faciliter le recours aux labels environnementaux permettant de distinguer les produits ayant l'impact environnemental le plus réduit.
- [Le Guide des produits biosourcés durables pour les acheteurs publics](#) a vocation à donner les principales clés de compréhension et conseils techniques pour incorporer les produits biosourcés durables dans les contrats de la commande publique, et expose pour cela différents exemples concrets.



### iii. Rapidd : une plateforme numérique d'échanges entre les acheteurs publics

**Porteur :** CGDD

**Année de mise à jour :** 2022 à 2024

**Présentation :** [Rapidd](#) est le réseau de la communauté des achats publics durables : c'est une plateforme d'échange et de diffusion entre acheteurs publics. Il permet d'échanger librement entre acheteurs, de trouver des réponses à ses questions, de partager des expériences et de réaliser une veille sur l'achat public durable.



Rapidd a bénéficié d'améliorations sur sa modération et son ergonomie (nettoyage de la base de données des acheteurs inactifs, nouvelle page d'accueil...).

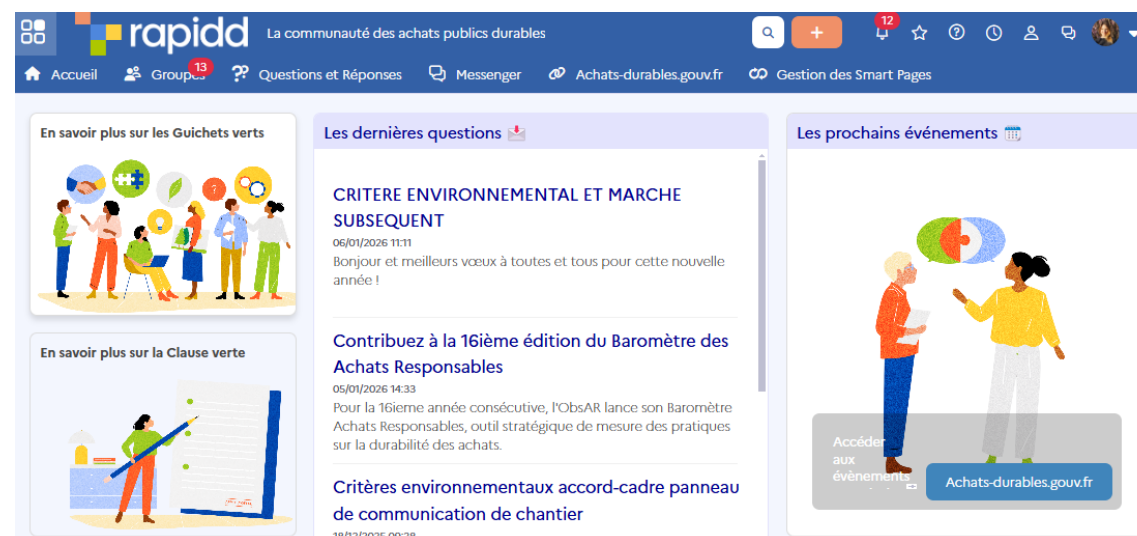
#### **Bilan :**

→ C'est le deuxième outil le plus utilisé par les bénéficiaires du PNAD (après le portail) : 60% des répondants à l'enquête ont déclaré être allés au moins une fois sur Rapidd.

→ Il s'agit aussi de l'outil considéré comme le plus utile (cité 36 fois dans l'enquête comme étant l'outil le plus utile).

## Forte dynamisation de la communauté Rapidd depuis le PNAD :

- Les utilisateurs stagnaient **en-dessous de 1 000** entre 2017 et 2022
- **+ de 7700 utilisateurs actifs fin 2025**



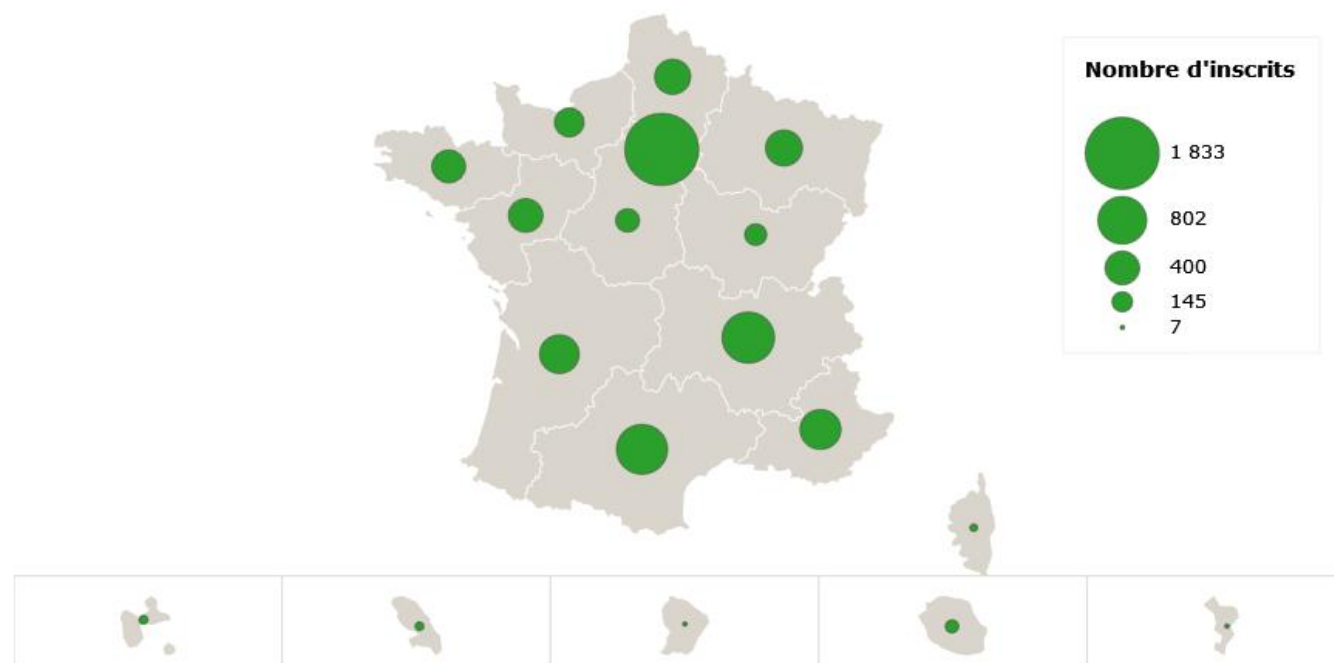
→ **37 groupes au total** (groupes par région, groupes thématiques : fresque, parcours Spaser, alimentation durable, etc.)

→ **Moyenne de 429 contenus / an** (questions, articles, événements, documents)

→ **Moyenne de 459 questions / an**

→ Les questions portent en premier lieu sur la réglementation (loi AGEC, loi Climat et résilience), ensuite sur le cadrage de l'intégration de considérations environnementales et sociales dans les marchés (opportunité, légitimité, conditions), et enfin sur la mise en œuvre opérationnelle (rédaction de clauses, sourcing / offre / fournisseurs, solutions existantes). En moyenne, chaque question génère 1,3 réponse. Il demeure une part importante de questions restées sans réponses. Ce point devra faire l'objet d'une attention particulière dans le prochain Plan.

→ Les utilisateurs de Rapidd sont présents partout sur le territoire français.



## 5.2. b) La création de nouveaux outils dans le cadre du PNAD 2022-2025 pour répondre aux besoins des acheteurs

En plus de l'amélioration des outils existants, le PNAD 2022-2025 a **été le vecteur de la création d'un grand nombre de ressources** qui ont permis d'outiller les acheteurs dans leur démarche d'achat durable.

## **i. Achats-durables.gouv.fr : la création d'un portail de référence sur les achats durables**

**Porteur : CGDD**

**Contributeurs : tous les partenaires du PNAD**

**Année de création : 2024**

**Présentation :**

### **1) Etat des lieux de l'écosystème numérique et propositions de solutions**

**Une mission de diagnostic de l'écosystème numérique sur l'achat durable a été menée par une société de communication digitale, pilotée par le CGDD, pour recueillir les besoins des utilisateurs en matière d'achat durable, entre 2022 et 2023.** Celle-ci s'est composée :

- ✓ **D'ateliers** de 2h pour 4 publics cibles :
  - Directions ministérielles en charge du PNAD
  - Représentants des collectivités
  - Entreprises et fédérations
  - Réseaux régionaux de la commande publique durables

- ✓ **D'entretiens avec des grands usagers** (individuels et collectifs)
- ✓ **D'un benchmark des plateformes existantes**

Sur cette base, différentes solutions ont été évaluées, dont celle de transformer Rapidd et de l'ouvrir à un public plus large que les seuls acheteurs publics. La solution retenue a été **la création d'un portail unique, redirigeant vers toutes les autres ressources et plateformes disponibles**

**Rapidd a été maintenu** en parallèle du nouveau portail afin de garantir le dynamisme des échanges et le partage de bonnes pratiques entre acheteurs publics uniquement, en se recentrant sur la fonction de réseau d'échanges entre acheteurs.

En parallèle, un réseau social professionnel spécifique aux achats de l'Etat est piloté par la DAE (Respae).

## 2) La création d'une porte d'entrée unique sur les achats durables

Le portail a pour objectif de **faciliter l'accès des acheteurs publics comme privés aux ressources vérifiées et fiables** permettant d'appréhender les différents enjeux liés aux achats durables.

Il rassemble toutes les informations pertinentes sur cette thématique : événements, guides, documentations, outils, formations gratuites, ainsi que les services d'accompagnement territorial.

Il a également vocation à offrir un espace de publication aux SPASER, complémentaire de la publication sur le site des structures.

Accès : <https://achats-durables.gouv.fr>



The screenshot shows the homepage of the 'Achats durables' portal. At the top, it says 'Bienvenue sur le portail des Achats durables'. Below this, there are two main sections. The first is 'À propos', which explains that sustainable purchases integrate the three dimensions of sustainable development: environment, social, and economic. The second is 'Des services indispensables pour votre démarche', which offers resources like 'Vos réseaux', 'Déposer son Spaser', and 'Rejoindre RAPIDD'. Below these, there is a section titled 'Intégrer des considérations environnementales et sociales', which includes an illustration of a person at a computer and a sub-section 'Connaître ses obligations' explaining the need to know legal obligations. At the bottom, there are three smaller images: a person pointing at a screen, a man speaking, and the 'GUICHET vert' logo.



## **Bilan :**

**62%** des répondants à l'enquête ont déclaré être allés au moins une fois sur le portail, ce qui en fait l'outil le plus utilisé par les bénéficiaires du PNAD.

Selon les partenaires du PNAD :

→ RAPIDD et le portail achats-durables sont très bien identifiés par les acheteurs et facilitateurs.

→ Permettent un réel partage de bonnes pratiques et sont perçus comme qualitatifs et opérationnels.

**Enjeux à venir :** le futur Plan devra poursuivre les travaux en vue d'améliorer son ergonomie et de mettre à disposition les ressources pertinentes dès qu'elles sont disponibles, mais aussi continuer à rediriger vers les ressources présentes sur d'autres sites ou portails spécialisés.

## ii. La Réf : un outil de connaissance de la réglementation sur la commande publique durable

**Porteurs :** les réseaux 3ar (Nouvelle-Aquitaine) et Reseco (Grand Ouest), soutenus par le CGDD dans le cadre du PNAD

**Année de création :** 2022

**Présentation :** L'outil en ligne La Réf permet de connaître les obligations juridiques en matière d'achat public durable dans certains secteurs d'activités en fonction de la catégorie d'acheteur public concerné.

### **Bilan :**

- Un tiers des acheteurs publics ayant répondu à l'enquête pour le bilan du PNAD déclarent l'avoir utilisé
- L'outil cumulait **2 000 visites en 2022**, l'année de son lancement
- L'outil affichait plus **de 9000 visites en 2025**

Outil à retrouver sur [le site de 3AR](#).

**La Réf.**

L'outil pour connaître la réglementation des achats publics durables.

### iii. Des fiches et outils pour appréhender la réglementation

**Porteur** : Direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers

**Année** : 2024

**Présentation** : 3 outils ont été publiés :

- 1. Un tableau d'aide à la définition du besoin** : élaboré sous forme de questionnaire, il vise à aider les acheteurs publics à prendre en compte les dimensions environnementales, sociales et économiques et à les intégrer dans le cadre de leurs marchés.
- 2. Une fiche sur l'application de la loi Climat et Résilience** : elle vise à lister les obligations relatives à la commande publique de la loi Climat et résilience, notamment en son article 35, mais également les modifications intervenues dans le cadre de la loi Industrie verte.
- 3. Une fiche « Cadre réglementaire applicable aux achats durables dans certains secteurs d'activité »** : elle répertorie les différentes obligations d'achats sectorielles (EGAlim, AGEC, véhicules propres...). Cette fiche se distingue de la Réf car elle ne liste que les obligations pouvant être valorisées dans le cadre de l'article 35 de la loi climat et résilience.

#### iv. Le MOOC achats durables : la création d'une formation en ligne dans l'objectif de massifier l'accès à la formation

**Porteur :** CGDD

**Année de création :** 2022

**Présentation :**

Il s'agit d'une formation en ligne gratuite dédiée aux fondamentaux des achats durables. L'objectif est de permettre aux acheteurs de maîtriser les enjeux des achats durables et d'intégrer cette démarche dans une stratégie d'achat. Ce cours, d'une durée de 8h, mêle apport théorique et mise en contexte pratique. Il est à destination tant des acheteurs publics que privés.

Ce Mooc est ouvert à tous sur [la plateforme OpenClassrooms](https://www.openclassrooms.com), et référencé sur le portail achats-durables.gouv.fr. Les acheteurs publics ont la possibilité de bénéficier d'une licence, qui donne droit à une attestation de suivi du Mooc.



Le cours se compose de 4 parties :

- 1) Découvrez les objectifs et le cadre méthodologique de l'achat durable
- 2) Conduisez votre projet d'achat durable
- 3) Pratiquez l'achat durable dans différents segments d'achats
- 4) Investissez la stratégie d'achat de votre structure

Le MOOC a été intégré sur la plateforme Mentor, plateforme de formation en ligne pour les agents de la fonction publique d'État.

### **Bilan :**

- **3 373 utilisateurs du Mooc** au total (personnes ayant commencé le Mooc en accès libre et utilisateurs avec licence)
- **34% de complétude** du MOOC (nombre d'apprenants ayant terminé le Mooc) : ce chiffre est considéré comme un bon taux de compétence pour un MOOC de 8h.
- Il s'agit du premier outil de formation utilisé par les répondants à l'enquête.

Nombre d'apprenants ayant obtenu une attestation de suivi (licence) : **744**

- 281 acheteurs de l'Etat
- 116 acheteurs hospitaliers
- 327 acheteurs territoriaux

→ **Les apprenants ayant bénéficié d'une attestation de suivi au MOOC**, qui ne sont pas des acheteurs de l'Etat, viennent de toute la France. Seule la Martinique et la Guyane ne comptent aucun inscrit.

**Enjeux :**

→ **Si le Mooc est très apprécié** par ses utilisateurs, sa promotion plus large est encore nécessaire pour augmenter : le nombre de participants, le nombre de licenciés et le taux de complétude du Mooc.

→ Le Mooc étant hébergé sur Openclassrooms, un travail pour assurer sa pérennisation et sa mise à jour doit être réalisé.

## v. Le module de e-learning sur les Spaser : un support pédagogique interactif pour accompagner les acteurs

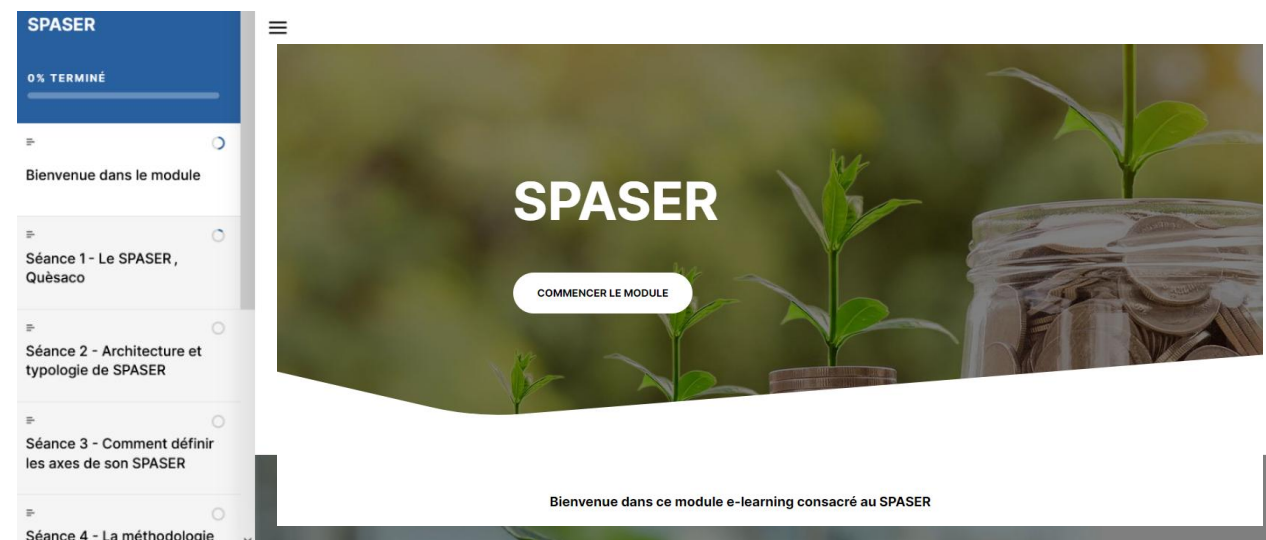
**Porteur :** Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

**Année de création :** 2023

**Présentation :** Développé à partir du contenu du programme Spaser du CGDD, [ce module de e-learning](#) gratuit dédié à l'élaboration d'un Spaser permet de comprendre le contexte dans lequel s'inscrit le Spaser, d'appréhender l'architecture et les différentes typologies de Spaser, et enfin de s'appropriier des outils opérationnels.

Il se compose de quatre chapitres :

- Le Spaser, quésaco ?
- Architecture et typologie de Spaser
- Comment définir les axes de son Spaser
- La méthodologie de projet



Cette formation d'une durée de quatre heures est aussi bien destinée aux élus et décideurs qu'aux acheteurs et services techniques, et est accessible sans prérequis. Elle est accessible en ligne sur le site du CNFPT et sur Mentor.

### **Bilan :**

- ➔ Sur le plan quantitatif : afin de favoriser sa diffusion, il a été décidé que le Mooc serait accessible sans inscription. Il n'existe donc pas de statistiques de suivi (taux de complétude, durée passée sur le Mooc, profil des apprenants, etc.).
- ➔ Sur le plan qualitatif : des retours très positifs des apprenants

Ce point d'équilibre entre accessibilité des outils au plus grand nombre et capacité de suivi des indicateurs pourra être un point d'attention pour le prochain PNAD.

## vi. Le Marché de l'inclusion : un outil de sourcing des entreprises inclusives

**Porteur** : GIP Plateforme de l'inclusion

**Année de création** : 2022

**Présentation** : [Le marché de l'inclusion](#) est un outil en ligne permettant d'accéder gratuitement à l'exhaustivité des fournisseurs inclusifs du territoire. L'outil vise ainsi à favoriser la mise en relation entre les acheteurs et les fournisseurs

### **Bilan :**

- **Plus de 9 000 structures de l'insertion** par l'activité économique et du secteur du handicap (hors travailleur indépendant handicapé) y sont référencées.
- **44% des acheteurs inscrits issus du secteur public** : un chiffre en constante augmentation
- **3 nouvelles offres** ont été intégrées depuis le lancement de la plateforme :
  - **Publication des besoins / sourcing inversé** : les acheteurs peuvent ainsi déposer leur projet d'achat afin que les fournisseurs potentiels puissent se manifester.
  - **Analyse de la programmation achats** : analyse du potentiel inclusif de la programmation achats d'une organisation et élaboration d'une stratégie d'achats inclusifs (réservation, clauses, etc.).

- **Tableau de bord** : outil de pilotage sur la base d'indicateurs (ex : part d'achats passés auprès des structures d'insertion pour l'activité économique (SIAE), secteur du travail protégé et adapté (STPA)).

### Sur la sensibilisation :

- 47 webinaires organisés, 5 756 personnes sensibilisées
- Accompagnement des fournisseurs inclusifs dans leur démarche commerciale
- Animation d'ateliers "développement commercial" lors des événements réseaux IAE (UNAI, Coorace, etc.)
- Une personne dédiée à l'accompagnement des structures, notamment pour mettre à jour leur fiche commerciale et répondre aux appels d'offres.

### **Potentiel d'amélioration :**

L'accompagnement des fournisseurs inclusifs dans leur démarche commerciale pourrait être renforcé, et des indicateurs comme l'impact sur le chiffre d'affaires ou en matière d'emploi pourraient être suivis.

**La visibilité des contenus** de sensibilisation et pédagogiques à destination des acheteurs pourrait être amélioré, et des outils à destination des fournisseurs inclusifs pourraient être développés.

## vii. Un guide de mise en œuvre de l'article 58 de la loi AGEC pour accompagner le déploiement d'une commande publique au service de l'économie circulaire

Porteur : CGDD

Année de publication : 2024

**Présentation :** [Ce guide](#) vise à accompagner les acheteurs publics dans la mise en œuvre des obligations découlant de l'article 58 de la loi AGEC (obligation d'achat de produits issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées dans certaines familles de produits) et à sensibiliser les fournisseurs à ce dispositif.

**Il est composé de deux parties :** 1) Périmètre de l'obligation 2) Réponses aux questions fréquentes des acheteurs par catégorie de produits, illustrées de retours d'expérience.

**Un webinaire** de présentation a été organisé par le CGDD, comptabilisant plus de 600 inscrits. **De nombreuses interventions** ont été réalisées par le CGDD pour présenter ce nouveau dispositif.



## viii. Les outils d'accompagnement dans la mise en œuvre de la loi EGAlim

**Porteur :** DGAL

**Objectif :** De nombreux outils et guides, élaborés dans le cadre des travaux du Conseil national de la restauration collective (CNRC), sont mis à disposition des acheteurs sur la plateforme [ma cantine](#) afin de les accompagner dans la mise en œuvre des dispositions issues des lois pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire (EGAlim) de 2018, ainsi que AGECE et Climat et Résilience précédemment citées, en faveur d'une **alimentation saine, durable** et de **qualité**.



Ces mesures incluent plusieurs volets : la **qualité** et la **durabilité des approvisionnements** en denrées alimentaires, la **lutte contre le gaspillage alimentaire**, la **diversification des sources de protéines**, la **fin de l'utilisation de certains produits en plastique**, le **réemploi** ou encore **l'information des convives**.

Parmi ces outils, on retrouve notamment :

- **Les guides d'accompagnement du Conseil National de la Restauration Collective** : guides pratiques pour aider à l'intégration, dans les exigences d'un marché public, des objectifs de produits durables et de qualité (un guide pour les établissements en [gestion directe](#) ou en [gestion déléguée](#)) ; [guide sur la substitution des plastiques et le réemploi](#) en restauration collective ; [livret de recettes](#) pour mettre en œuvre les mesures relatives à la diversification des sources de protéines
- **Un ensemble d'outils**, notamment pour suivre les achats, informer les convives ou encore [suivre le gaspillage alimentaire](#) et [lutter contre le gaspillage alimentaire](#) ([fiches actions](#), [protocole de pesées](#), ...)
- L'ensemble des [informations](#) nécessaires à la compréhension de la loi.

⇒ « **ma cantine** » : l'outil de suivi du respect des objectifs fixés aux établissements de restauration collective. Une **campagne de télé-déclaration** annuelle permet de mesurer le respect des objectifs fixés aux établissements de restauration collective en matière d'approvisionnements durables et de qualité, de lutte contre le gaspillage alimentaire, etc. Les résultats des différentes campagnes sont présentés dans les [rapports du Gouvernement au Parlement](#) publiés à l'issue de chaque campagne de télédéclaration, mais aussi au niveau de [l'Observatoire EGalim](#).

## ix. Les fiches-outils de la DAE : le développement de clausiers par l'Etat

**Porteur :** DAE

**Année de création :** 2024

**Présentation :** la DAE publie une **collection de fiches-outils écoresponsables** présentant des **exemples de clauses environnementales** (conditions d'exécution, spécifications techniques et critères d'attribution) par famille d'achat afin de faciliter l'intégration des enjeux environnementaux dans les achats de l'Etat.

Ces travaux mobilisent toutes les directions ministérielles ainsi que les experts concernés.

**17 fiches ont été publiées** sur le [site internet de la DAE](#) entre 2024 et 2025 et référencées sur la plateforme [achats-durables.gouv.fr](https://achats-durables.gouv.fr).



<p><b>Maintenance des ascenseurs</b></p> <p>Février 2025</p> <p>PDF - 360.1 KB <a href="#">↓</a></p>	<p><b>Mobilier de bureau</b></p> <p>Juin 2025</p> <p>PDF - 547.7 KB <a href="#">↓</a></p>	<p><b>Outillage, quincaillerie, serrurerie et matériel de chantier</b></p> <p>Mars 2025</p> <p>PDF - 643.3 KB <a href="#">↓</a></p>
<p><b>Postes de travail</b></p> <p>Janvier 2025</p> <p>PDF - 535.4 KB <a href="#">↓</a></p>	<p><b>Prestations de collecte et traitement des déchets</b></p> <p>Août 2025</p> <p>PDF - 432.1 KB <a href="#">↓</a></p>	<p><b>Prestations de traiteurs</b></p> <p>Novembre 2024</p> <p>PDF - 466.4 KB <a href="#">↓</a></p>

→ Exemples de fiches relatives aux familles d'achat : vêtements et habillement, prestations intellectuelles, mobilier de bureau, etc.

→ Exemple de fiche transverse : fiche sur l'article 58 de la loi AGEC, communication d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre...

## x. Les outils ACV, des outils globaux pour mieux appréhender l'impact environnemental de certains produits ou services

La mise à disposition d'outils ACV (analyse du cycle de vie) répond à l'article 36 de la loi Climat et résilience.

Au préalable, un état des lieux des outils existants a été réalisé en 2023 par le CGDD et des groupes de travail menés pour appréhender leur utilisation par les acheteurs publics.

Deux premiers outils ont été référencés en 2025 sur le portail achatsdurables.gouv.fr : un outil pour le secteur textile et un outil pour les travaux publics.

La page dédiée à ces outils compte **2 039 visites** entre sa mise en ligne en juin 2025 et la fin de l'année 2025.

Outre une présentation des outils, une [fiche juridique](#) sur l'utilisation de ces outils dans la commande publique, réalisée par le CGDD avec l'appui de la DAJ, a été mise en ligne.

Enjeux à venir : Les travaux d'identification d'outils pouvant être référencés pour les différents secteurs d'achats vont se poursuivre dans le cadre du prochain Plan.

## 1) Un outil ACV pour le secteur textile



**Porteur :** CGDD et Ademe

**Année de création :** 2024

**Présentation :** Ecobalyse est un outil gratuit développé en open-source et d'utilisation libre par le ministère en charge de la transition écologique et l'Ademe.

→ 4 groupes de travail sur le textile ont été organisés courant 2024 avec des acheteurs de différentes tailles et des experts. Une phase de test a été réalisée d'avril 2024 à juin 2024 auprès des acheteurs pour évaluer la pertinence de l'outil Ecobalyse, qui permet de calculer le « coût environnemental » des produits textile, dans le cadre des marchés publics. Les acheteurs ont été invités à réaliser différents tests sur l'outil.

**Bilan :** L'utilisation de l'outil pour les marchés publics est considérée comme pertinente par la grande majorité des acheteurs. Il a été utilisé dans des premiers marchés (*Métropole de Lyon, Ville de Lyon*).

Ecobalyse a été référencé sur le [portail achats-durables.gouv.fr](https://portail.achats-durables.gouv.fr) : . La page compte **1 618 visites** entre juin 2025 et décembre 2025.

## 2) Un outil ACV pour le secteur des travaux publics



**Porteur** : Fédération nationale des travaux publics (FNTP)

**Année de création** : 2008

**Présentation** : SEVE-TP est un outil de mesure gratuit et libre d'accès permettant de mesurer l'impact environnemental des chantiers de travaux publics, porté par la FNTP.

Un avis a été émis par le comité d'experts de l'Institut des routes, des rues et des infrastructures de mobilité (IDRRIM) en juin 2025, qui a permis le référencement de l'outil SEVE-TP en juin 2025

Seve-TP est maintenant référencé sur le [portail achats-durables.gouv.fr](https://portail.achats-durables.gouv.fr) en juin 2025.

**Bilan** : La page compte **3 832 visites** sur l'année 2025 (lancement en juin).

L'outil compte plus de 9 000 utilisateurs et 30 000 projets modélisés (dans le cadre d'appels d'offres, mais aussi d'études hors appels d'offres).

## xi. Un outil d'autodiagnostic pour évaluer sa maturité en matière d'achats durables

**Porteur :** CGDD

**Année :** 2023

**Présentation :** [L'outil d'auto-diagnostic](#) permet à chaque organisation d'évaluer sa maturité en matière d'achats durables. Réaliser cet état des lieux permet à une structure de mesurer où elle se situe par rapport aux différents enjeux abordés, d'identifier ses points d'amélioration et d'obtenir de premières pistes d'actions.

### **Bilan :**

→ L'outil a notamment été utilisé dans le cadre du programme Spaser du CGDD et a constitué l'une des bases de travail sur lesquelles s'est appuyée la direction des achats de l'État (DAE) et a été utilisé par les différents ministères en vue de l'élaboration du Spaser de l'État.

→ Il est fréquemment repris par différents acteurs et cabinets de conseil, et promu par le Médiateur des entreprises auprès des acteurs publics RFAR.

→ Cet outil a recueilli des retours très positifs (par le biais des questionnaires d'évaluation du programme Spaser, retours spontanés sur Rapidd, questionnaires à destination des bénéficiaires du PNAD etc.).

## xii. Le pas à pas « Achats responsables » : une démarche pédagogique pour les acheteurs de la santé

Porteur : ANAP

Année de création : 2025

**Présentation :** la [plateforme pas à pas](#) accompagne les établissements de santé dans un parcours structuré en plusieurs étapes. Ce qui distingue cette plateforme est tout d'abord son format (accessible, progressif et séquentiel), la diversité des outils opérationnels, fiches et ressources dédiées aux spécificités des établissements de santé et son alignement avec les feuilles de route nationales « Performance achat et logistique » (DGOS/DGCS), « Planification écologique du système de santé » (DGOS) et Plan national achats durables (PNAD).

### ACHATS RESPONSABLES

Structurez, pilotez et valorisez vos engagements en toute simplicité.

Intégrez des critères environnementaux et sociaux dans vos achats, structurez votre démarche et valorisez vos pratiques avec la plateforme « Achats responsables » de l'Anap. De l'autodiagnostic à la cartographie des parties prenantes engagées, suivez ce parcours pour découvrir des outils concrets, pensés pour faire de vos achats un levier de performance durable.



8 étapes y sont déclinées : auto-évaluation, formation, réglementation, mise en œuvre, définition de la stratégie (volet économique, social, environnemental).

En lien avec cette plateforme, un espace dédié au recueil des SPASER des établissements publics de santé permet de recenser leurs démarches et de suivre l'engagement du secteur, mis en visibilité sur une carte interactive. À l'occasion du lancement de la plateforme, l'Anap a décerné un prix " Coup de cœur SPASER" au CHU de Montpellier.



The screenshot shows the 'PLATEFORME SPASER' interface. At the top left is the 'anap' logo with the text 'agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale' and 'l'expertise en partage'. The main heading is 'PLATEFORME SPASER' in large, stylized letters, followed by the subtitle 'S'engager dans une stratégie d'achats responsables'. Below this is a paragraph: 'Structurés autour des trois piliers du développement durable, les Schémas de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) sont des outils efficaces pour développer une politique d'achats durables, pérenne et à impact.' On the right, there are two main interactive elements: a green button labeled 'Déposer un SPASER' with an upload icon, and a search box labeled 'Rechercher un SPASER' featuring a map of France and a magnifying glass icon. Below the search box is the text: 'Parcourez notre carte interactive et affinez votre recherche en filtrant les résultats.'

## **Bilan :**

En décembre 2025, depuis l'ouverture de la plateforme :

- 773 vues de pages
- 564 utilisateurs actifs
- 333 téléchargements pour la plateforme nationale ;
- 1592 vues et 322 utilisateurs pour l'espace SPASER.
- 3965 ouvertures de pages pour 12 bonnes pratiques actives ;
- 172 autodiagnostic en cours et 27 validés.

## **Potentiel d'amélioration :**

- Les ressources manquantes spécifiques aux établissements de santé devraient être intégrées (enjeux propres aux familles d'achats, etc.).
- Les liens et les renvois vers les ressources du PNAD devraient être renforcés (CGDD, DAE, DAJ, DGEFP, CNCP, etc.).